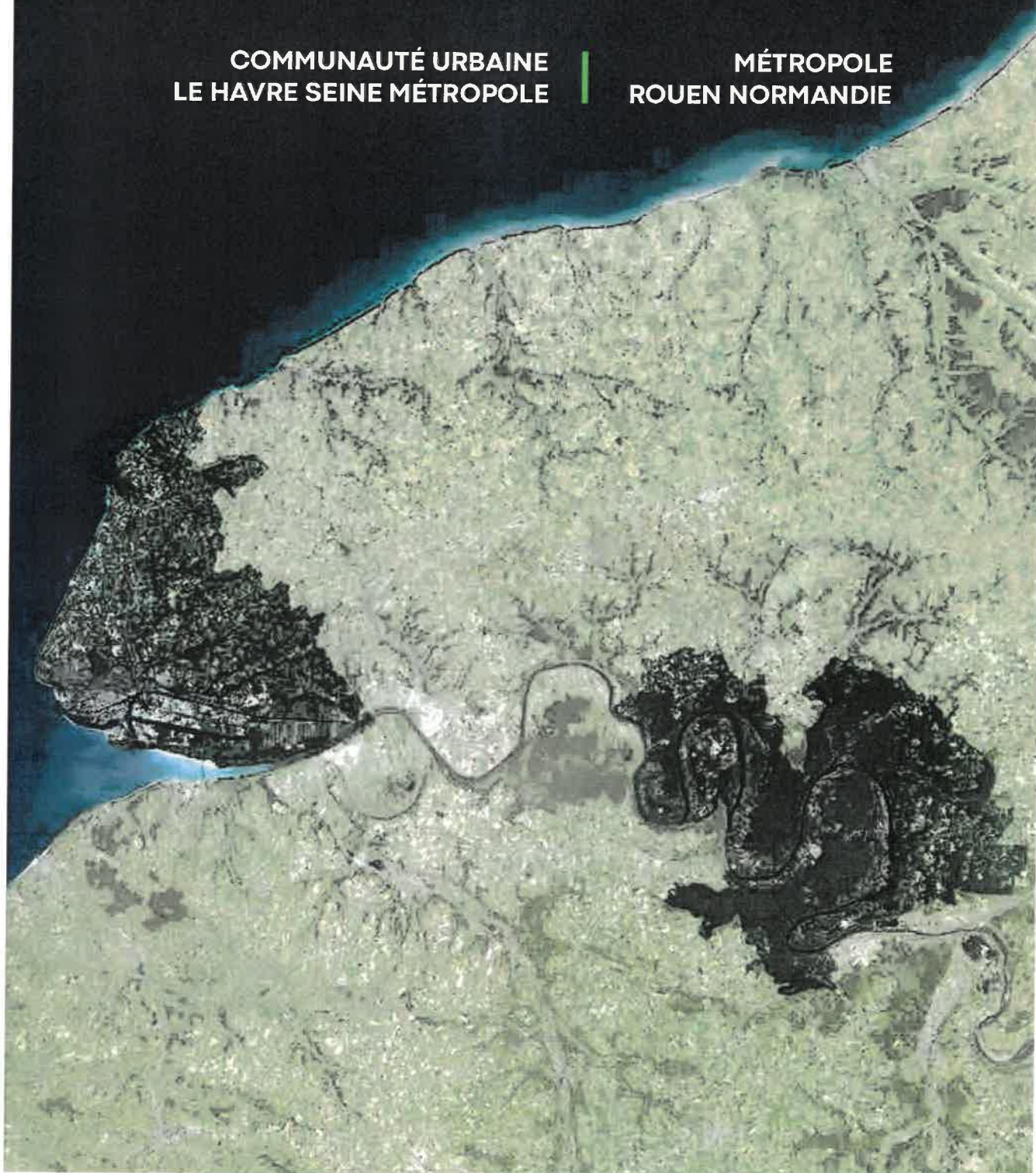


CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMMUNAUTÉ URBAINE
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

MÉTROPOLE
ROUEN NORMANDIE



Entre

La Métropole Rouen Normandie,
représentée par son président Nicolas MAYER-ROSSIGNOL,
ci-après dénommée, la « Métropole » ;

La communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
représentée par son président Édouard PHILIPPE,
ci-après dénommée, la « Communauté urbaine » ;
d'une part,

ET

L'Etat,
représenté par Pierre-André DURAND,
préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
ci-après dénommé, « l'Etat » ;
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

SOMMAIRE

Préambule	P04		
Article 1 : Objet du contrat	05		
Article 2 : Engagement général des parties	05		
Article 3 : Projet de territoire commun	06		
I. Présentation générale du territoire	06		
A. Les grands enjeux de la vallée de la Seine	07		
B. Les dynamiques en cours, un destin commun à Le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie	07		
II. Les enjeux et les ambitions partagés en matière de transition écologique	08		
III. Présentation des priorités stratégiques du territoire	09		
A. La vallée de la Seine, un axe stratégique commun	09		
B. Développer des transports en commun propres et performants et faciliter les déplacements sur le territoire	09		
C. Accélérer la transition énergétique du territoire	10		
D. Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enraciner l'attrait du territoire	10		
E. Favoriser une économie circulaire et une sobriété foncière	11		
F. Renforcer la cohésion sociale et territoriale	11		
G. Conforter l'attractivité territoriale grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle partagée	12		
H. Conduire les transformations du paysage industrialo-portuaire pour une interface ville-port qualitative	13		
Article 4 : Présentation du territoire et du projet de transition écologique de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	13		
I. Présentation générale du territoire	13		
II. Les enjeux et les ambitions partagés en matière de transition écologique	15		
III. La participation des habitants et des acteurs de la société civile du territoire	15		
IV. Présentation des priorités stratégiques du territoire	16		
A. Développer des transports en commun propres et performants et faciliter les déplacements sur le territoire	16		
B. Accélérer la transition énergétique du territoire	16		
C. Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enraciner l'attrait du territoire	17		
D. Favoriser une économie circulaire et une sobriété foncière	17		
E. Renforcer la cohésion sociale et territoriale	18		
F. Conforter l'attractivité territoriale grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle partagée	19		
G. Conduire les transitions du paysage industrialo-portuaire pour une interface ville-port qualitative	20		
Article 5 : Présentation du territoire et du projet de transition sociale et écologique de la Métropole Rouen Normandie	20		
I. Présentation générale du territoire	20		
II. Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique	22		
III. La participation des habitants et des acteurs de la société civile	23		
IV. Présentation des priorités stratégiques du territoire	23		
A. Développer les transports en commun propres et performants et faciliter les déplacements sur le territoire	23		
B. Accélérer la transition énergétique du territoire	24		
C. Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enraciner l'attrait du territoire	25		
D. Favoriser une économie circulaire et une sobriété foncière	25		
E. Renforcer la cohésion sociale et territoriale	26		
F. Conforter l'attractivité territoriale grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle partagée	27		
Article 6 : Gouvernance	27		
I. Réunion plénière	27		
II. Gouvernance territorialisée	28		
A. Comité de pilotage	28		
B. Équipe projet	28		
Article 7 : Programme d'actions et budget prévisionnel	28		
Article 8 : La coopération inter-territoriale	29		
Article 9 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs	30		
Article 10 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat	30		
ANNEXES	32		

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des axes stratégiques communs à tous les territoires : ils doivent être traduits de manière transversale et opérationnelle dans cette nouvelle forme de contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués.

Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires. Il s'agit également dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente.

Les communes des deux EPCI trouveront naturellement leur place dans ce contrat partenarial visant au développement d'une stratégie de développement résilient face aux effets du changement climatique et sobre en émissions.

Ce contrat liste, à l'aide d'un tableau en annexe, les projets portés par les collectivités signataires ou leurs communes membres et co-financés par l'Etat qui concourent, en 2021, à la réalisation de ces objectifs. Le CRTE ne pouvant s'envisager que dans une perspective pluriannuelle, il mentionne les projets d'investissement de la Communauté urbaine, de la Métropole et de leurs communes au-delà de 2021, sans que l'Etat ne puisse, en vertu du principe d'annualité budgétaire, s'engager financièrement quant à leur financement.

Ils s'intégreront dans un projet cohérent articulé autour des axes suivants : développement durable, éducation, sport, santé, culture, revitalisation urbaine, mobilités, développement économique, emploi, agriculture, aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Article 1 Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties et d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit les ambitions du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Article 2 Engagement général des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à financer en 2021 les actions dudit contrat.
- L'Etat s'engage, dans le respect du principe d'annualité budgétaire et en fonction de l'analyse des projets éligibles aux dotations d'investissement, à examiner le moment venu la possibilité de cofinancer les projets d'investissement de la Communauté urbaine, de la Métropole et de leurs communes qui s'engageraient au-delà de 2021, qu'ils figurent ou non à ce stade en annexe au présent CRTE.

- La Communauté urbaine et la Métropole s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; (ii) à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, (iii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du présent contrat, notamment en matière d'étalement urbain.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Article 3 Projet de territoire commun

Les grands enjeux des territoires et de la vallée de la Seine sont synthétisés dans les trois cartes ci-après.

I. Présentation générale du territoire



HAROPA Port :

- **1^{er} complexe portuaire** français avec 128 Mt de trafic
- **4^{ème} rang européen** en trafic maritime
- **1^{er} rang européen** en trafic fluvial
- **490 000 emplois** liés à la logistique

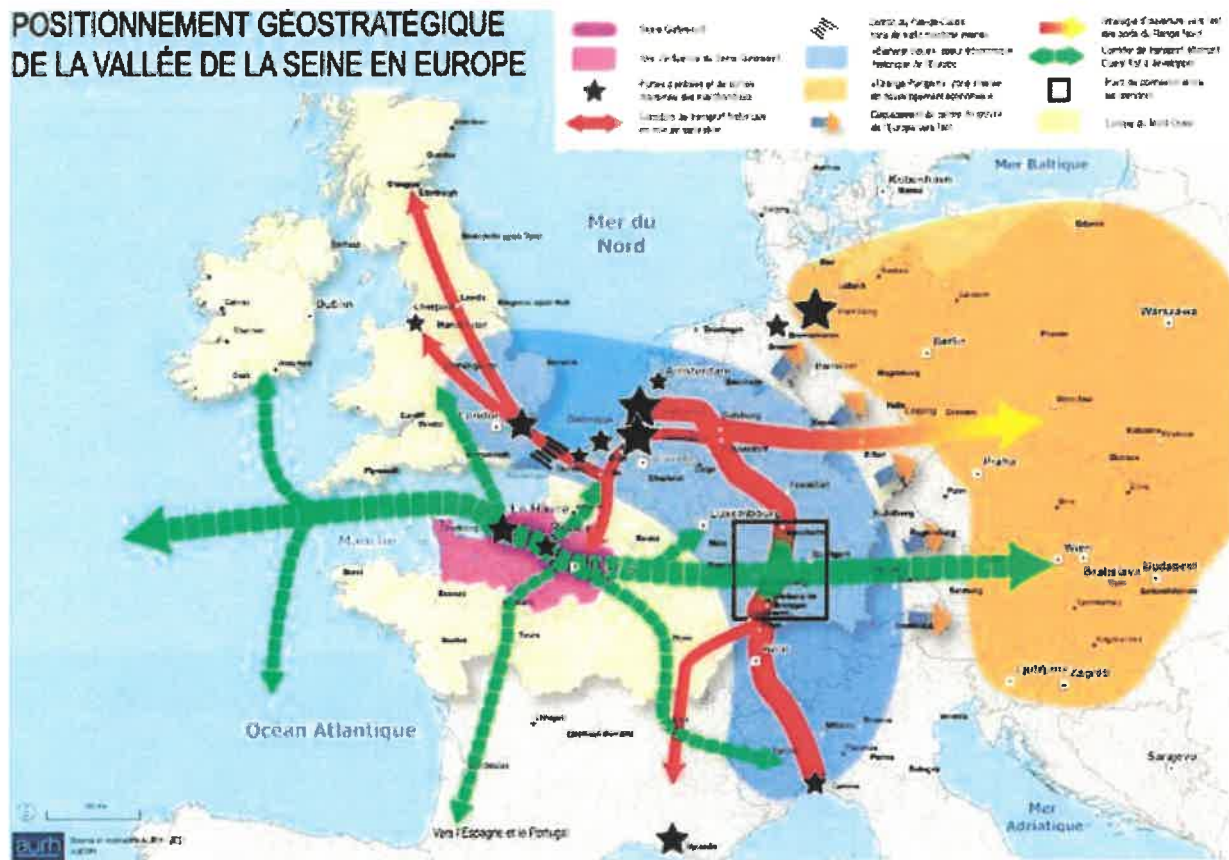


Économie :

- **5,4 M d'emplois** (28,5 % de la France) dont 514 000 industriels
- **1,3 M** d'établissements
- **41 %** des chercheurs de France
- **3 pôles** de compétitivité mondiaux
- **670 000** étudiants

A. Les grands enjeux de la vallée de la Seine

POSITIONNEMENT GÉOSTRATÉGIQUE DE LA VALLÉE DE LA SEINE EN EUROPE



B. Les dynamiques en cours, un destin commun à Le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie

Une séquence nouvelle de développement initiée à partir des travaux de l'Atelier International Grand Paris et des propositions d'Antoine GRUMBACH qui projette « la vallée de la Seine comme le cadre d'une grande métropole mondiale, où l'urbain et la nature seraient réconciliés ».

Cette séquence se traduit dès à présent par la mise en œuvre de coordinations d'acteurs, de structurations de filières et d'investissement stratégiques. Il est à noter tout particulièrement :

- Un schéma stratégique vallée de la Seine (2015) et un Contrat de Plan Inter-Régional ;
- 1 Md€ d'investissement pour la séquence 2014-2020 et pour la modernisation des barrages et des écluses, l'adaptation du réseau ferroviaire, l'équipement des ports, la gestion du fleuve ;

- Un travail de fond qualitatif permettant la diffusion et la valorisation de la connaissance, à l'exemple de la coopération des 5 agences d'urbanisme (études sur la vallée de la Seine XXL, le tourisme fluvial et portuaire ...), du partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles ou de la création prochaine d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) ;
- Un renouvellement du CPIER (2021-2027) ;
- Un projet fédérateur (la Ligne Nouvelle Paris-Normandie) dont le Gouvernement, par une décision ministérielle du 13 février 2020, a confirmé « la réalisation intégrale » et l'accélération des études sur la section Rouen - Barentin et la gare nouvelle de Rouen Saint-Sever, selon le même calendrier que la section Paris-Mantes (2023-2027), dans le prolongement du traitement prioritaire du nœud ferroviaire de Paris Saint-Lazare (décroisement des flux et « saut de mouton ») ;

- La création au 1^{er} juin 2021 d'HAROPA Port, Grand port Fluvio-Maritime de l'axe Seine, réunissant les ports du Havre, de Rouen et de Paris ;
- Une gouvernance unique des enjeux de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) : les EPCI de la Seine Normande et les Départements de l'Eure et de la Seine Maritime ont créé un syndicat mixte de préfiguration intitulé « Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande » ;
- Une démarche partagée à travers Territoires d'Industrie : lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018, le territoire Axe Seine, fédérant 8 EPCI de Normandie, a été identifié comme « Territoire d'industrie » ;
- La concrétisation d'une démarche touristique de valorisation de la vallée de la Seine « la Seine à vélo », dont le lancement officiel est prévu à l'automne 2021, concomitante à la réalisation d'investissements publics dans le réseau d'escale visant à développer le tourisme fluvial ;
- La 4^{ème} édition en 2020 d'un festival pluridisciplinaire « Normandie Impressionniste » emblématique de la vallée de la Seine et devenu au fil de ses éditions un des rendez-vous artistiques majeurs en France – et sa réédition en 2024.

II. Les enjeux et les ambitions partagés en matière de transition écologique

Fortes de leurs atouts respectifs, la Métropole Rouen Normandie et la Communauté urbaine partagent des ambitions communes et volontaristes pour répondre aux défis de la transition écologique ainsi qu'aux attentes et aspirations des habitants, pour préparer l'avenir.

Un avenir qui se doit de dépasser les enjeux immédiats, marqués à la fois par une situation de crise sans précédent, notamment pour les territoires avec une nécessité urgente à lutter contre le changement climatique.

Dans ce contexte, les dynamiques métropolitaines se renforcent et s'accroissent en s'inscrivant à l'échelle régionale, nationale et européenne, au service des territoires. Ainsi la Métropole Rouen Normandie et la Communauté urbaine se sont d'ores et déjà engagées dans :

- Les Territoires d'industrie, dispositif auquel prennent part la Métropole Rouen Normandie et la Communauté urbaine, aux côtés de 6 autres EPCI de l'Axe Seine Normand.
- Le PIA3 Territoire d'Innovation, dans le cadre duquel la Communauté urbaine fédère, autour du programme « Le Havre Smart Port City », un collectif d'acteurs publics et privés unis autour d'une ambition commune de compétitivité et d'attractivité pour l'émergence d'un écosystème d'innovation en matière notamment de transition écologique, de mobilité, d'énergie. Également engagée dans le PIA3, la Métropole Rouen Normandie porte le projet partenarial de transformation globale et systémique « Mobilité intelligente pour tous » visant à agir sur la place de la voiture et apaiser le territoire, en concevant une offre innovante intégrant tous les modes, tous les services et tous les usages ;

Le Contrat de Transition Écologique, dispositif engagé entre l'Etat et la Métropole depuis juillet 2019, conforte son ambition et son leadership en matière de lutte contre le changement climatique ;

- Le Pacte territorial pour la transition écologique et industrielle, signé le 13 janvier 2020 par les 11 acteurs principaux (l'Etat, la LHSM, la Région, le Département, la Ville du Havre, la Banque des territoires, l'ADEME, Haropa-PortduHavre-exGPMH-, la CCI Seine-Estuaire, EDF et Synerzip), en présence de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire.

Pour faire de ces territoires des leaders de la transition écologique, les réalisations majeures qui ont vu le jour ces dernières années seront renforcées et poursuivies, les objectifs stratégiques seront traduits très concrètement au travers de plans d'investissement renforcés.

L'ambition partagée des deux territoires retranscrite dans le présent contrat trouvera une expression particulièrement convergente autour de thématiques telles que la décarbonation de flottes de véhicules, le développement d'une filière hydrogène, la réhabilitation thermique de bâtiments, l'agriculture pour une alimentation responsable, la logistique fluviale, en partenariat étroit avec les ports maritimes, et la culture pour une attractivité accrue de l'axe Seine.

III. Présentation des priorités stratégiques du territoire

A. La vallée de la Seine, un axe stratégique commun

Face à la crise que nous traversons, à la fois environnementale, sanitaire, économique, sociale et démocratique, Le Havre Seine Métropole (LHSM) et la Métropole Rouen Normandie (MRN) ont choisi de s'allier pour œuvrer collectivement à la relance et la résilience de leur territoire, dont le trait d'union est la Seine.

Des enjeux convergents, des objectifs partagés, une stratégie économique commune à inventer, dans une cohérence et une unité territoriale qu'est la vallée de Seine, invitent ces deux territoires, porte océane du Grand Paris, à accompagner les profondes transformations engagées et ainsi construire un monde où les principes de solidarité, d'humanisme et de résilience prévaudront.

LHSM et MRN, « poids lourds » de la vallée de Seine, constituent une force d'action économique, avec une importante concentration urbaine et industrielle (125 communes pour 775 000 habitants, 340 000 emplois soit plus de 26 % de l'emploi normand, 2 pôles industrialo-portuaires constituant le premier port maritime français, une économie d'excellence dans les secteurs de la logistique, de la mobilité, de la santé, de l'agroalimentaire...).

L'ambition est de concilier le développement économique et les enjeux environnementaux qui font la richesse de la vallée de la Seine.

À noter également, une communauté d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur regroupant près de 60 000 étudiants (et une communauté de chercheurs reconnue), qui traduit une capacité d'innovation et est facteur d'attractivité pour les territoires, est un atout partagé pour la LHSM et la MRN, valorisé par leur participation au contrat de plan Etat-Région.

En outre, l'histoire et le fleuve traversant les deux territoires, confèrent à l'ensemble une richesse patrimoniale exceptionnelle, aussi bien naturelle, culturelle, industrielle que paysagère, ainsi qu'une identité remarquable.

C'est donc assez naturellement que la métropole rouennaise et la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole se retrouvent autour d'enjeux partagés, au premier rang desquels figure la transition écologique. Cette dernière doit répondre à une ambition forte que se sont fixés LHSM et MRN, notamment au travers de leurs stratégies respectives air climat énergie et de mobilité durable.

B. Développer des transports en commun propres et performants et faciliter les déplacements sur le territoire

La mobilité est un levier important pour la transition écologique et énergétique qui doit répondre par ailleurs aux besoins de déplacement des citoyens, en conciliant qualité du service et vertus environnementales.

La Communauté urbaine et la Métropole sont deux générateurs importants de déplacements et ils concentrent plus de 60 % de la population du département.

C'est pourquoi les deux territoires investissent dans la mise en place de solutions innovantes et performantes, telles que la mise en ligne de navettes autonomes, posant les premiers jalons d'une filière d'excellence sur la mobilité durable qui exploite les atouts du territoire pour renforcer une multi modalité efficace.

Ainsi, du renforcement du développement des modes doux à la décarbonation des flottes de véhicules, les métropoles développent des projets favorisant l'électromobilité (déploiement de bornes de recharge, location de vélos électriques...). Elles accélèrent le renouvellement de leur flotte de véhicules et de bus tout en facilitant le développement d'une filière hydrogène, mais également en renforçant les possibilités d'approvisionnement en GNV des bus et transporteurs privés.

La création de nouvelles lignes de TCSP renforcera

l'offre de transports en commun en cœur urbain et sur l'ensemble du territoire et permettra ainsi, notamment, de favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun et d'accroître la part des déplacements décarbonés.

Ces opérations s'accompagnent d'une stratégie cyclable ambitieuse partagée, qui se traduit à la fois par une accélération des aménagements d'infrastructures (pistes cyclables, superconnecteurs vélo, voies vertes) et par le développement de services connexes favorisant la pratique du vélo (stationnement sécurisé, service de location et de réparation...). Ces stratégies ont vocation à améliorer et faciliter tant les déplacements vélo du quotidien (requalification de voirie avec piste cyclable) que les déplacements de loisirs (itinéraires La Seine à vélo ou la Vélomaritime, Balade du Cailly, par exemple). Au-delà de la mobilité cyclable, l'ensemble des mobilités actives sont encouragées notamment grâce à la réalisation d'espaces urbains durables apaisés.

Ces différentes stratégies se réfléchissent en termes de cohérence et d'efficacité des déplacements, en fonction des pratiques des usagers, du fonctionnement territorial et des besoins de desserte des territoires. D'où

la nécessité d'articuler cette réflexion plus globalement avec celles en cours sur le ferroviaire et le fluvial, aussi

bien pour le transport de personnes que pour le fret.

C. Accélérer la transition énergétique du territoire

C.1 Développer la production d'une énergie renouvelable ainsi que la sobriété énergétique

Les deux territoires mettent en œuvre une stratégie offensive de développement des énergies renouvelables, notamment avec la création de réseaux de chaleur alimentés par de la chaleur fatale (issue de cogénération biomasse), l'extension et la conversion en énergie renouvelable des réseaux existants.

Le développement d'une usine de production de méthane, la création d'un méthaniseur de déchets agricoles, la production de vapeur industrielle à partir de déchets bois et chaleur fatale, l'extension des réseaux de chaleur (alimentés en EnR), la construction d'une plateforme de préparation de combustibles solides de récupération et biomasse, sont autant de projets marqueurs d'une ambition élevée en matière de production et d'utilisation d'énergie renouvelable.

Les métropoles et communes orientent également leurs actions pour économiser l'énergie, notamment en poursuivant une politique d'éclairage public et de bâtiments particulièrement économe en énergie (modulation de l'intensité, coupure de l'éclairage, relamping en leds...) et en améliorant la résilience des réseaux électriques.

Les deux EPCI partagent avec l'Etat une ambition commune de développement d'une filière hydrogène pionnière en vallée de la Seine. Une fiche-action a été élaborée dans le cadre du CPIER. En effet, le territoire dispose d'atouts uniques à l'échelle nationale : concentration de consommateurs (industrie chimiques et pétrochimiques), réseau de distribution, source d'électricité pour développer l'hydrogène vert, production importante d'hydrogène. Ils s'engagent complètement dans l'ambition portée par l'Etat et la stratégie nationale hydrogène et ont pour objectif de devenir un territoire pilote. A ce titre, ils ont tous deux déposé des dossiers dans le cadre de l'appel à projet « écosystèmes territoriaux H2 » porté par l'ADEME.

D. Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enracer l'attrait du territoire

Forts de leurs espaces naturels, forestiers et agricoles, la MRN et la LHSM ont développé depuis de nombreuses années une politique structurée de préservation et valorisation de ce patrimoine sensible. Cette politique mobilise de multiples partenariats (associatifs, institutionnels et techniques) impliqués dans la gestion et la protection des milieux naturels.

Le projet porté par la Métropole de Rouen et Valorem est d'ores et déjà lauréat, tandis que le projet de la CU du Havre est considéré comme éligible sous réserve de la confirmation des usages de l'hydrogène : l'instruction de la demande de financement poursuit son cours.

C.2 Massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés

Accélérer la transition énergétique passe nécessairement par la massification de la rénovation énergétique des bâtiments pour réduire leur part dans les émissions de CO₂.

Dans l'exercice de leurs compétences, les métropoles rouennaise et havraise ainsi que les communes de leur territoire, procèdent sur leur patrimoine, de manière volontariste, à des rénovations qui sont l'occasion d'améliorations sur le plan thermique, sans se limiter à la réglementation en vigueur. Cet élan est en partie conditionné à la mise en place d'une stratégie d'intervention et d'accompagnement, adaptée et efficace, grâce à des outils de pilotage et de maîtrise des consommations énergétiques.

Par ailleurs, la Communauté urbaine et la Métropole poursuivent et confortent leur politique d'accompagnement des rénovations de logements sur leur territoire pour permettre une massification des réhabilitations énergétiques permettant d'atteindre les objectifs ambitieux fixés dans les PCAET, grâce au dispositif de l'Etat, Ma Prime Renov, et ceux déployés par chaque EPCI, que ce soit en matière de maîtrise de l'énergie ou de subventions auprès des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés.

Le plan de relance est une véritable opportunité pour accélérer la programmation des réhabilitations, pousser l'ambition thermique des bâtiments rénovés et créer une dynamique territoriale sur cette thématique. Ainsi, des bâtiments hébergeant les services métropolitains et de la Communauté urbaine bénéficieront de ce programme.

En outre, la Communauté urbaine et la Métropole s'engagent au quotidien pour l'amélioration de la qualité de vie notamment par le renforcement de ses infrastructures liées au cycle de l'eau (stations d'épuration, usines d'eau potable, équipements de

lutte contre les inondations, amélioration des réseaux de distribution).

E. Favoriser une économie circulaire et une sobriété foncière

E.1 Rechercher la sobriété foncière

L'histoire industrielle de la Seine-Maritime, partie intégrante de l'identité des deux territoires, a généré d'importants espaces de friches. La Métropole de la Communauté urbaine sont engagées en tant que chef de file, avec l'ensemble des communes et des acteurs du territoire, dans une politique de reconquête de ces friches, à la fois dans une logique de transformation du territoire, avec des ambitions d'aménagement durable et multifonctionnel, et à la fois dans une perspective de transition économique.

Ces projets de réhabilitation, qu'ils soient portés par les collectivités (EPCI, communes,...) ou par les acteurs économiques, doivent concilier les objectifs d'un développement économique et industriel tourné vers l'avenir, le respect des normes environnementales et de protection de la biodiversité en vigueur, un aménagement du territoire cohérent et respectant le zéro artificialisation nette ainsi que les enjeux de dépollution et de sécurisation des lieux.

Au-delà de la gestion des friches, la stratégie foncière repose aussi sur la mise en œuvre des outils de planification via un PLUi permettant de refonder la densification de l'habitat et des activités, étant donné que la Métropole de Rouen a adopté en février 2020 son PLUi et que la CU doit prescrire en juillet 2021.

E.2 Valoriser les déchets et les coproduits du territoire

À la jonction entre les impératifs de développement économique et de transition écologique, l'économie circulaire prend toute sa place dans les politiques territoriales de la MRN et de LHSM. Travailler à favoriser une économie locale en ces temps contraints, tout en s'inscrivant dans des objectifs écologiques vertueux, est un enjeu majeur pour nos territoires et plus largement, pour la vallée de la Seine.

Les EPCI s'engagent et accompagnent des démarches d'écologie industrielle. Les initiatives sont nombreuses et trouvent un écho opérationnel. Citons la démarche partenariale « Territoire d'Industrie » qui comporte un volet stratégique autour de l'économie circulaire pour la mise en place d'une plateforme d'écologie industrielle à l'échelle de l'axe Seine.

De même, les EPCI investissent, au regard de leurs compétences, dans ce processus d'économie circulaire. Ainsi, dans le domaine des déchets, des actions innovantes permettent de valoriser les déchets des ménages au-delà du seul recyclage des emballages (ressourceries par exemple), de diminuer les volumes

de déchets stockés en vue de leur recyclage/réemploi, ou encore de les valoriser pour les transformer en énergie. Cette revalorisation bénéficie par ailleurs plus largement à d'autres déchets (boues de STEP et sédiments de dragage, méthanisation agricole, méthanol vert).

Ces réflexions et projets permettent de conforter une économie locale soutenable et durable, marqueur fort d'une résilience consciente.

E.3 Valoriser la ressource agricole et développer une alimentation responsable et durable

La politique partenariale agricole menée par la Métropole et la Communauté urbaine vise à soutenir l'activité agricole en incitant la diversification et la conversion en bio des exploitations du territoire, tout en développant des dispositifs d'aide aux circuits courts.

Concrètement cela se traduit par la préservation des terres agricoles dans les documents de planification (cf. « Rechercher la sobriété foncière »), mais aussi par la mise en œuvre de solutions innovantes pour l'animation, la préservation et la valorisation du foncier agricole, le tout favorable à la préservation de la ressource en eau, à l'installation et au développement des circuits courts alimentaires.

Un accompagnement à l'émergence de projets agroalimentaires à fort bénéfice territorial mobilisera par ailleurs nombre de partenaires (ADRESS, Chambre d'Agriculture, coopératives...) et permettra d'accélérer la transition agroécologique du territoire.

Enfin, les deux EPCI souhaitent investir, dans le respect de leurs compétences définies par le CGCT, le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que de l'innovation, sur la thématique des systèmes alimentaires territoriaux et leur résilience. Un projet de coopération internationale, impliquant la Communauté Métropolitaine de Québec, l'université de Laval (Québec) et sa chaire « droit et sécurité alimentaire », le PNRBSN (pilote du projet), la LHSM et la MRN, pourra être valorisé dans ce cadre.

F. Renforcer la cohésion sociale et territoriale

F.1 Accompagner le développement cohérent et équilibré du territoire

Les projets multiples et divers portés par les communes participent à la cohésion, au développement et au dynamisme des territoires, au service des habitants.

L'intercommunalité les accompagne et c'est aussi grâce à la solidarité entre et avec les communes que se construit une intercommunalité de projets. La CU et la Métropole soutiennent ainsi financièrement les projets d'investissement des communes de leur territoire, participant ainsi à l'accélération de la transformation territoriale, favorable à une transition écologique ambitieuse et réussie.

En outre, les territoires s'impliquent pour accompagner les communes lauréates du dispositif « Petites villes de demain » pour, au cœur de la relance, bâtir et concrétiser leur projet de territoire à l'échelle du mandat.

F.2 Favoriser la cohésion sociale

La cohésion et la solidarité sont des critères essentiels au développement harmonieux d'un territoire.

L'humain est placé au centre des préoccupations et chacun doit avoir accès de façon équitable à l'emploi, aux services et aux activités proposés sur le territoire.

C'est ainsi qu'au travers d'une animation territoriale et d'une participation à des dispositifs et stratégies de politique sociale, la Métropole Rouen Normandie et la CU Le Havre Seine Métropole favorisent la cohésion sociale et le soutien aux populations les plus fragiles. Pour 2021 et au-delà, deux objectifs sont poursuivis : répondre à l'urgence et préparer l'avenir.

Les territoires se mettent au service de leur population, en particulier des plus démunis, dans leur action de prévention et de développement social. Celle-ci a vocation à accompagner l'ensemble des habitants et à lutter contre toutes les formes d'exclusion, afin de garantir à chacun l'accès aux droits fondamentaux.

F.3 Renforcer la transformation numérique

La quatrième révolution industrielle est en cours : la révolution 4.0. S'appuyant sur l'essor exponentiel des nouvelles technologies et les potentiels inédits offerts par la data, cette révolution impacte notamment l'économie, les transports, l'environnement, la santé, les solidarités, l'emploi, l'éducation, la citoyenneté...

Aujourd'hui, 60% de la population mondiale est connectée à Internet, et parmi eux plus de 90% se connectent via leurs téléphones mobiles. En France, 92% des ménages sont connectés, et parmi eux 7 sur 10 se connectent tous les jours. Cette évolution, toujours croissante, transforme totalement les usages : les modes de consommation, les modes de vie, les formes d'échange et de collaboration, les modes de production. Elle a également des conséquences sur l'environnement : 5,2% des émissions de gaz à effet de serre sont ainsi liés au numérique.

Le monde d'après se construit donc nécessairement en s'appuyant sur les nouvelles technologies et les innovations servicielles. Il s'agit d'une (r)évolution digitale qui s'exprime déjà au travers d'avancées technologiques (raccordement à la fibre optique, dématérialisation de processus administratifs comme les marchés publics), qu'il faut intensifier et accélérer pour devenir « smart » et attirer de nouveaux acteurs économiques.

L'écosystème numérique doit répondre et anticiper les besoins de demain. Son adaptation nécessite aujourd'hui de déployer des plateformes d'informations ou des portails citoyens, des solutions numériques pour la dématérialisation des procédures, des systèmes de gestion des mobilités (MaaS / hyperviseur), ou des micro grids...

De nouvelles opportunités se font donc jour pour construire de nouveaux modèles économiques et sociaux, plus collaboratifs et plus écologiques et permettre aux territoires d'être plus durables et plus résilients, et pour accompagner la transition écologique.

G. Conforter l'attractivité territoriale grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle partagée

Deux territoires, deux dynamiques culturelles et touristiques fortes, qui portent une ambition commune : développer une attractivité et un rayonnement au-delà de ses propres périmètres. C'est le sens de cette coopération, pour une identité « Axe Seine », riche de la diversité patrimoniale des territoires qui le composent.

La richesse patrimoniale et culturelle de la MRN et du territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole n'est plus à démontrer.

Elle contribue à un cadre de vie attractif et produit de l'économie résidentielle dont ont besoin nos territoires. Elle doit toutefois continuer d'être préservée et valorisée.

La coopération artistique, culturelle et touristique entre les deux territoires existe déjà et a vocation à s'amplifier : le festival Normandie Impressionniste, événement culturel majeur et dont la notoriété est largement reconnue, rassemble notamment LHSM et la MRN, au fil de ses éditions (depuis 2010), dans une marque artistique normande, forte de sens. De même, et suivant

la logique axe Seine, l'initiative de la « Seine à Vélo » reliant Paris à la mer, crée ce trait d'union touristique entre Rouen et Le Havre et contribue à l'attractivité de nos territoires.

À noter que la question d'un événement capable d'incarner et de fédérer la destination Seine en Normandie est en cours de construction à travers la candidature de Rouen, Capitale Européenne de la Culture 2028, qui peut être, au-delà de sa dimension festive et culturelle,

un véritable outil d'attractivité et de transformation du territoire avec des impacts en matière d'insertion paysagère, d'approche environnementale et de mobilité douce. Initiative ambitieuse qui doit irriguer largement les territoires jusqu'à la mer, la Ville du Havre étant déjà adhérente à la démarche (comme d'autres collectivités ou EPCI de l'Axe Seine : Caux Seine Agglo, Agglo Seine Eure).

H. Conduire les transformations du paysage industrialo-portuaire pour une interface ville-port qualitative

De par leur positionnement géographique, les territoires havrais et rouennais sont fortement imprégnés de leur caractéristique industrialo-portuaire. Acteurs majeurs, les ports maritimes de Rouen et du Havre, regroupés désormais au sein du nouvel établissement HAROPA, œuvrent au développement économique de leurs territoires.

L'Etat a apporté des financements significatifs pour soutenir le programme d'investissement du nouvel établissement HAROPA, regroupant les ports de Rouen, du Havre et de Paris. Il participe également à l'action de verdissement de ces ports via le plan de relance.

Par ailleurs, ils façonnent un paysage identitaire, composé d'éléments portuaires et industriels et se fondent dans le tissu urbain qui les entoure.

Longtemps boudé, le fleuve retrouve une place centrale et redevient un élément constitutif à part entière du territoire, compte tenu de ses nombreuses fonctions.

Cette réappropriation génère une réflexion sur le traitement des interfaces : ville-port / ville-fleuve, avec

ses richesses et ses contraintes.

C'est dans ce cadre que LHSM et MRN soutiennent la requalification d'espaces portuaires pour y aménager des lieux de vie alliant une mixité des usages et des fonctions, caractéristiques de ces interfaces.

De l'aménagement d'espaces pour accueillir des événements, pour animer la vie culturelle, touristique, éducative..., à la transformation de lieux pour développer une économie résidentielle, en passant par le renforcement de l'activité économique portuaire et fluviale, la métamorphose du paysage industrialo-portuaire s'accélère.

Ainsi des projets comme l'aménagement de la pointe Floride, du quai de Marseille pour l'accueil des croisières fluviales (LHSM), l'aménagement de la Presqu'île Saint-Gervais (MRN) ou l'électrification des quais (HAROPA) répondent à ces enjeux et participent de cette métamorphose.

Article 4 Présentation du territoire et du projet de transition écologique de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

I. Présentation générale du territoire



54
COMMUNES



270 000
HABITANTS

Le Havre Seine Métropole rassemble 54 communes et compte près de 270 000 habitants. Constitué à l'échelle de la Pointe de Caux, son territoire cultive une identité forte, à la fois maritime, fluviale et terrestre et présente une très grande diversité de reliefs et milieux : la mer, la façade de falaises, la plaine alluviale, le plateau et les espaces urbanisés.

Forte de sa situation géographique privilégiée, Le Havre Seine Métropole rassemble tous les atouts d'une grande métropole attractive. Première place française pour le commerce international, ouvrant sur l'une des mers les plus empruntées du globe, le territoire de LHSM est la porte d'entrée du corridor de la vallée de la Seine, articulant le monde globalisé avec Paris et l'Île-de-France.

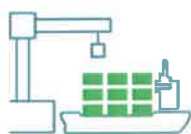
Ainsi doté d'un pôle industriel et portuaire indispensable à l'économie du pays, le territoire de la Communauté urbaine n'en est pas moins une terre d'agriculture, avec des terres fertiles qui constituent un espace productif de première importance. L'agriculture y est principalement tournée vers la polyculture et l'élevage et la culture maraîchère est en développement.

Le Havre Seine Métropole bénéficie en outre d'atouts touristiques exceptionnels - naturels, patrimoniaux et culturels - qui en font une destination touristique ma-

jeure. L'abondance des richesses patrimoniales y est remarquable : archéologique, médiéval et religieux, identité rurale et agricole, patrimoine maritime et industriel. Ce sont autant d'atouts pour le territoire, son activité économique, pour le tourisme et la qualité de vie des habitants.

Le campus d'envergure internationale en synergie avec les enjeux de développement du territoire, situé en centre-ville et accueillant plus de 13 000 étudiants, complète l'attractivité du territoire.

LHSM s'inscrit dans différentes démarches/programmes structurantes pour l'avenir, notamment Le Havre SmartPortCity / Territoire d'innovation grande ambition et le Pacte territorial pour la transition écologique et industrielle pour faire face aux grands enjeux de demain liés à l'attractivité, à la mobilité, à la sobriété foncière et engager les transitions écologique, énergétique et industrielle du territoire.



1^{ER} PORT
À CONTENEURS
DE FRANCE



66 %
DU TERRITOIRE
EST AGRICOLE



508
EXPLOITATIONS
AGRICOLAS



PLUSIEURS
SITES TOURISTIQUES
TRÈS FRÉQUENTÉS :
ÉTRETAT, MUMA,
JARDINS SUSPENDUS



1 200
ÉTABLISSEMENTS
32 000
EMPLOIS SUR LA ZONE
INDUSTRIELLE



65 KM
DE LITTORAL



1
CAMPUS
EN CENTRE-VILLE



DES SITES NATURELS
D'EXCEPTION
LES FALAISES D'ÉTRETAT,
LA RÉSERVE NATURELLE
DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

II. Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique

Face aux défis du 21^{ème} siècle que sont la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, la lutte contre la perte de biodiversité, la Communauté urbaine met en œuvre depuis de nombreuses années des politiques déterminantes (premières lignes de tramway, plan vélo, plate-forme territoriale de la rénovation énergétique, agro-écologie, ...).

Aujourd'hui, Le Havre Seine Métropole se donne pour ambition d'être un territoire de référence dans l'engagement qu'elle opère pour la transition écologique de son territoire au regard de ses spécificités. Par son action territoriale globale, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole contribuera à l'atteinte de l'objectif « neutralité carbone en 2050 », objectif retenu par la France pour sa politique d'atténuation du changement climatique en application de l'accord de Paris conclu en 2015.

La CU est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui se substituera à terme à son Plan Climat Energie Territorial adopté en 2012. Le PCAET inclura le schéma directeur des énergies (SDE) qui dessinera le profil énergétique du territoire afin d'en optimiser l'efficacité énergétique

tout en développant les énergies renouvelables et de récupération et intégrera les enjeux énergétiques dans les différentes politiques publiques portées par la Communauté urbaine (mobilité, aménagement, urbanisme...).

L'identité industrielle du territoire de la CU, transformateur de matières premières en énergie, avec ses raffineries et bientôt son usine de fabrication d'éoliennes, ouvre un champ des possibles immense au développement de l'économie circulaire et des énergies renouvelables. L'écosystème industriel local (chimie et pétrochimie) en fait également un candidat sérieux au développement d'une filière hydrogène d'ampleur nationale. Le Pacte territorial pour la transition écologique et industrielle, signé début 2020 par la Communauté urbaine avec 10 autres partenaires, engage ainsi le territoire dans une transformation économique, sociale et collaborative pour créer un nouveau modèle d'économie à haute qualité écologique, industrielle et technologique.

La Communauté urbaine se fixe également l'objectif d'un territoire plus résilient face aux aléas auxquels il est confronté, un territoire capable de s'adapter aux mutations du monde.

III. La participation des habitants et des acteurs de la société civile

La Communauté urbaine s'appuie sur son Conseil de développement (Codev) pour l'accompagner dans la construction de son territoire de demain. Lieu d'expertise citoyenne et de débat sur les enjeux métropolitains à moyen et long termes, le Conseil de développement rassemble 60 membres, acteurs des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs venus de l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine.

Le Codev a vocation à intervenir en appui des politiques publiques portées par la CU et est amené à se positionner sur des enjeux de prospective territoriale. Son objectif est de faire émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique. Mis en place début 2020, le Codev accompagne et nourrit les réflexions de la collectivité sur les enjeux stratégiques du territoire autour des thématiques suivantes : cadre de vie, attractivité, tourisme, transformations économiques et numériques et enseignement supérieur. Au-delà du travail et des réflexions ainsi portés par le Codev, la Communauté urbaine a mené en septembre 2020 une consultation auprès de ses habitants dans le cadre de la Mission villes neutres pour le climat et intelligentes, programme porté par la Commission européenne au titre du programme Horizon Europe 2021-

2027 qui a pour ambition de soutenir 100 villes climatiquement neutres en 2030.

Un panel de 50 citoyens représentatifs du territoire de la CU a ainsi travaillé en ateliers sur leur vision du territoire en 2030 sur les enjeux notamment du changement climatique, de l'efficacité énergétique, de la mobilité durable, de l'économie circulaire, des énergies renouvelables, de la production alimentaire urbaine. Une concertation est également prévue dans le cadre de la stratégie nature de la CU.

Par ailleurs, dans les tous prochains mois et années, la Communauté urbaine engagera d'autres concertations. L'élaboration du PLUi fera l'objet d'une large concertation, laquelle, en touchant un public nombreux et diversifié, offrira aux habitants la possibilité d'exprimer leurs attentes sur le projet pour le territoire et de faire part de leurs observations et remarques, dans une perspective d'intérêt général.

De même, l'élaboration du PCAET fera l'objet d'une communication tout au long du processus. Une stratégie de communication est en cours de définition ; cette communication, en tant qu'outil de mobilisation, viendra faciliter la concertation au fur et à mesure de l'élaboration du PCAET.

Enfin, l'extension du réseau de tramway s'accompagnera d'un important travail de concertation avec la population sur l'ensemble de l'itinéraire desservi afin d'affiner le projet tant sur les services attendus que sur l'implantation précise des stations et autres aménagements à réaliser. La commission nationale du débat

public (CNDP) constituera l'une des pièces maîtresses de ce processus de concertation.

IV. Présentation des priorités stratégiques du territoire

A. Développer des transports en commun propres et performants et faciliter les déplacements sur le territoire

La mobilité est pour tous un enjeu de qualité de vie, qui participe à la réduction des fractures sociales et territoriales en reliant les zones de service et d'activité du territoire, les communes urbaines, périurbaines et rurales et en participant au développement économique et touristique en desservant efficacement les zones d'emploi, les points d'intérêts patrimoniaux, les établissements culturels et de loisirs.

Dès 2010, Le Havre Seine Métropole a engagé un programme d'actions ambitieux au profit des transports en commun et des modes alternatifs de déplacement comme le vélo ou la marche à pied. Cet élan continu se renforcera encore dans les années à venir, au profit de transports en commun décarbonés, plus propres et plus performants, participant ainsi à la transition écologique du territoire.

Fort du succès de fréquentation des deux premières lignes de tramway mises en service en 2012, et au-delà, de l'ensemble de son réseau de transports en commun, la Communauté urbaine poursuit le développement de ces services par l'extension d'environ 13 kilomètres de longueur vers l'Est et le Nord de la métropole havraise du réseau de tramway.

Le projet permettra de desservir des zones densément urbanisées et des pôles importants de services et d'emplois et constituera une véritable colonne vertébrale pour le plan de mobilité du territoire métropolitain. Par sa fréquence importante, son amplitude horaire étendue et la fiabilité de son temps de parcours, le développement de ce transport en commun en site propre (TCSP) est également un levier essentiel pour favoriser le report modal de l'automobile vers les transports en commun et ainsi accroître la part des déplacements décarbonés sur le territoire. Au regard des territoires desservis tant au niveau de l'habitat que des bassins d'emplois, les potentiels de fréquentation sont estimés à 28 000 voyages par jour. Le coût estimé de l'opération est de 320 M€ HT.

La réalisation de cette 3^{ème} ligne de tramway sera complétée d'une réflexion sur l'organisation des mobilités à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine ; particulièrement vers le nord et vers l'est du territoire en y intégrant les mobilités douces et le thème de l'intermodalité.

En sus de la réalisation de cet équipement structurant pour le territoire, la Communauté urbaine engage le renouvellement décarboné de sa flotte de bus qui s'appuie sur un mix énergétique autour de motorisations hydrogène (11 bus d'ici fin 2025 et une station) et GNV (51 bus d'ici 2025).

En complément de la décarbonation de son offre de transports en commun, la Communauté urbaine continue d'investir fortement sur son territoire dans le développement des mobilités actives. Le second plan vélo permettra la réalisation de 265 kms supplémentaires de voies cyclables à l'horizon 2030 qui s'ajouteront aux 176 kms du réseau existant et permettront notamment de relier les différentes centralités du territoire par des aménagements continus et sécurisés.

Enfin, la CU continue de déployer le développement de la mobilité électrique avec l'installation de bornes de rechargement pour les véhicules électriques, le renforcement de la location de vélos électriques ou encore le déploiement d'un service de location de trottinettes électriques. Les mobilités actives sont encouragées notamment grâce à la réalisation d'espaces urbains durables apaisés (entrée de ville au Havre, projets de centre-bourgs dans les communes...).

B. Accélérer la transition énergétique du territoire

Depuis plusieurs années, le territoire est fortement engagé dans une politique de transition énergétique et écologique. La CU souhaite aujourd'hui conforter son expertise et son impact en matière de système énergétique, équilibre entre l'offre et la demande, filières et réseaux d'approvisionnement locaux et sources de production d'ENR&R, avec pour objectif de tendre vers l'autonomie énergétique du territoire et de contribuer à l'objectif national de neutralité carbone à 2050.

Pour ce faire, elle oriente l'ensemble de ses politiques publiques autour de la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et la transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. Le schéma directeur des énergies (SDE) de la CU, qui sera adossé au futur PCAET, dessinera le profil énergétique du territoire afin d'en optimiser l'efficacité énergétique tout en développant les énergies renouvelables et de récupération.

D'ici 3 ans, avec l'extension des réseaux de chaleur de Mont-Gaillard et de Caucriauville (réseau de chaleur Le Havre sud), 334 bâtiments collectifs (privés ou publics) seront raccordés à une source de chaleur renouvelable basée sur la biomasse (projet BioSynErgy) ou la récupération de chaleur industrielle permettant de réduire de manière significative l'empreinte carbone du territoire en assurant la maîtrise de la facture énergétique des abonnés aux réseaux. Ces extensions représentent une avancée très significative au regard des objectifs de neutralité carbone d'ici à 2050 et, d'ici 2024, plus de la moitié des habitants du Havre seront ainsi alimentés en chauffage depuis une source renouvelable.

Le SDE mettra en avant de nouvelles opportunités de développement de réseaux de chaleur sur le territoire de la CU. Des études d'interconnexion de réseaux de

distribution de chaleur ou de partenariats avec des industriels pour valoriser plus d'énergies fatales sur le territoire sont en cours.

Accélérer la transition énergétique du territoire, c'est également investir dans la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le territoire havrais (LHSM, la Ville et le CCAS du Havre, et la commune d'Octeville-sur-Mer) s'inscrit dans un contrat de performance énergétique, avec des objectifs de performance entre 20 et 60 % d'économie d'énergie sur les bâtiments publics concernés. Les communes investissent également massivement dans la rénovation énergétique de leur patrimoine.

Par ailleurs, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la Communauté urbaine met en œuvre un plan de massification de la rénovation énergétique des logements des particuliers et des copropriétés complémentaires aux dispositifs mis en place par l'Etat dans le cadre de MaPrimeRenov' et MaPrime Renov copro. Grâce à cette politique volontariste engagée dès 2016 et à l'accompagnement mené auprès des propriétaires par la plateforme territoriale de la rénovation énergétique de la Communauté urbaine, 10 000 logements à l'échelle du territoire ont d'ores et-déjà fait l'objet d'une rénovation thermique. Cette dynamique sera confortée dans les années à venir.

La décarbonation des transports en commun permettra de renforcer l'offre de transports en commun en cœur urbain et sur le territoire et ainsi de diminuer l'utilisation de la voiture, le transport constituant le premier secteur en termes d'émission de gaz à effet de serre en France.

C. Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enrainer l'attrait du territoire

Engagée dans l'OGS (Opération Grand Site), démarche de labellisation Grand site de France, pour la protection des falaises de la côte d'Albâtre, la Communauté urbaine s'attache fortement à la protection de ce site d'exception, identitaire de son territoire et point d'attraction touristique majeur.

De la Réserve de l'estuaire de la Seine aux falaises d'Etretat, les espaces naturels du territoire communautaire sont vastes et d'une grande diversité. Indispensables à l'équilibre et au développement du territoire, ils sont sensiblement impactés par le réchauffement climatique, l'artificialisation des sols et l'évolution des modes de vie. Face à ce constat, Le Havre Seine métropole lancera avant fin 2021 sa stratégie nature et biodiversité, en co-construction avec les partenaires associatifs, institutionnels et techniques impliqués dans la gestion des milieux naturels. Des solutions fondées sur

la nature seront au cœur des actions mises en œuvre.

La Communauté urbaine continue par ailleurs de s'engager au quotidien pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants notamment par le renforcement de ses infrastructures liés au cycle de l'eau (stations d'épuration, usines d'eau potable, équipements de lutte contre les inondations) et la rénovation de la trame verte et bleue.

La CU est également mobilisée sur les enjeux forts de lutte contre les phénomènes de ruissellement, d'inondations et d'érosion sur les communes de plateaux mais aussi de résilience des zones urbanisées. A ce titre, le projet emblématique de la renaturation du Saint-Laurent en remettant la rivière dans son lit d'origine permettra de restituer la continuité écologique et de lutter contre les inondations du secteur.

D. Favoriser une économie circulaire et une sobriété foncière

De sa longue histoire industrielle, le territoire aurait hérité une importante quantité de friches à réhabiliter. C'est la raison pour laquelle la CU développe un programme de requalification, aménagement, reconversion de friches dont les principales opérations sont : démolition du Hangar 41, aménagement du site de Soquence, réalisation de terrains familiaux à Harfleur, résorption de la friche Evers à Epouville. Par ailleurs, le projet d'aménagement porté par l'aménageur Alceane rue du Mont Joly au Havre est aidé au titre du fonds friche dans le cadre du Plan de Relance.

Le Havre Seine Métropole s'est engagée dans une démarche volontariste en matière de collecte et de valorisation des déchets, notamment avec son plan d'action « ambition zéro gâchis », pour devenir un territoire responsable et exemplaire à la hauteur des nouveaux défis : économie solidaire, économie circulaire, innovation environnementale... La Communauté Urbaine a ainsi notamment créé La Recyclerie et organise chaque année le salon Réinventif, salon du réemploi. La CU déploie également des moyens pour moderniser la collecte (bacs pucés) et renforce son réseau de déchèteries avec la construction d'ici 2025 de 3 nouveaux centres de recyclage, pour que chaque

habitant ait accès à un centre en moins de 15 minutes sur l'ensemble du territoire.

Le territoire de la CU, composé à 65 % de terres agricoles sur lequel sont implantées 508 exploitations agricoles, bénéficie d'une agriculture dynamique et diversifiée, véritable atout pour son économie et l'alimentation de ses habitants. Depuis 2016, la Communauté urbaine déploie une stratégie agricole et alimentaire visant à resserrer les liens avec l'agriculture, soutenir son essor et développer les filières locales, pour une économie alimentaire de proximité et une agriculture locale économiquement viable, pourvoyeuse d'emplois, préservant la qualité de l'environnement et assurant une partie de l'alimentation des habitants en produits de qualité. La CU préserve le foncier agricole dans le cadre de sa politique d'aménagement, favorise l'exploitation agricole de parcelles publiques, développe des outils pour dynamiser les filières et des dispositifs techniques et financiers destinés à encourager les pratiques agricoles durables, avec des réalisations emblématiques : espace-test agricole, toile alimentaire, accompagnement des communes pour l'approvisionnement des cantines...

E. Renforcer la cohésion sociale et territoriale

E.1 Accompagner le développement cohérent et équilibré du territoire

Les projets multiples portés par les communes participent à la cohésion, au développement et au dynamisme du territoire, au service des habitants.

Les communes investissent et la CU soutient financièrement ces projets. Ainsi, sur la période 2021-2026, un fonds de concours de 20 M€ est dédié aux projets d'investissement des communes et un fonds de 3 M€ est dédié aux projets d'équipements sportifs des communes.

Au-delà de ce soutien financier, la communauté s'engage aux côtés des communes dans un souci de cohésion. Ainsi, les communes de Criquetot-l'Esneval, Etréat et Saint-Romain-de-Colbosc, labellisées « Petites villes de demain », bénéficient de ce programme pour bâtir et concrétiser leur projet de territoire à l'échelle du mandat, notamment en matière de requalification de l'habitat, de valorisation du patrimoine bâti, d'espaces publics, de consolidation du tissu commercial existant ou de développement de nouveaux services de proximité. La CU accompagne ces communes pour coordonner la mise en œuvre de ces projets dans le cadre du programme.

Par ailleurs, la Communauté urbaine participe à renforcer l'accès aux services publics de proximité grâce aux deux Maisons du territoire, lesquelles, labellisées Maisons France Services par l'Etat, proposent aux usagers

de trouver, en un lieu unique, en sus des renseignements sur les services de la Communauté urbaine, un panel de services généraux et personnalisés avec 10 opérateurs représentés (CAF, CPAM, La Poste, Pôle Emploi, Caisse de retraite, Agirc-Arrco, Mutualité Sociale Agricole et Ministères de la justice, des finances et de l'intérieur).

Enfin, la Communauté urbaine continue son action volontariste en matière de santé dans le cadre de ses compétences et aux côtés des acteurs de santé, autour de deux axes principaux : prévention et démographie médicale. Dans ce cadre, la CU continue de financer la première année d'études de santé au Havre ainsi que l'universitarisation du Groupe Hospitalier du Havre en soutenant le recrutement de PU/PH. De plus, le contrat local de santé, en cours de refonte, s'articule autour de l'accès aux soins, de l'environnement et du cadre de vie et des comportements favorables à la santé. Les travaux entrepris dans ce cadre ont vocation à s'articuler avec les documents stratégiques communautaires (PLH, PAT, PLUI, plan climat, plan vélo, stratégie nature, etc.).

E.2 Favoriser la cohésion sociale

Afin de renforcer la cohésion sociale sur son territoire, la Communauté urbaine a créé un GIP dont l'objet est de porter le contrat de ville dans ses 3 dimensions : développement économique et emploi, cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain. En 2021, 118 actions sont financées relevant de l'emploi, de

l'accès aux droits, de la santé, de la réussite éducative et scolaire, du soutien aux victimes de violences intra-familiales, de l'accès au logement et de lutte contre les radicalités. Entre les quartier QPV et TVA (territoires de veille active), ce sont plus de 20 % des habitants de la CU qui sont concernés par cet ensemble d'actions dont le coût annuel s'élève à 10 M€.

La Communauté urbaine organise la solidarité sur son territoire à partir d'objectifs qui ont été réaffirmés dans le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR), à savoir :

- Le renforcement de l'accès à la qualification et à l'emploi en agissant sur les freins psycho-sociaux (savoir-être, déscolarisation, mobilité, santé...) ; 600 enfants dans les programmes de réussite éducative,
- Soutien à la parentalité pour l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif ; 2 cités éducatives, actions associatives de lutte contre le décrochage scolaire, renforcement du lien parents/enfant/école par des actions facilitant l'accès à la culture, à la lecture, aux sports, à la musique (action DEMOS, orchestre dans les écoles).
- L'accès aux droits et l'accompagnement des personnes pour lutter contre la fracture numérique : coordination de postes de conseillers numériques répartis entre collectivités et associations sur 70 points d'accueil recensés sur le territoire de la CU (réponse AMI ministère de la transition numérique)
- Développement de la participation citoyenne des habitants à l'appui des opérateurs du renouvellement urbain avec l'ANRU, et des conventions d'exonération de TFPB avec l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le territoire.

De plus, la CU s'est portée candidate à la labellisation « cité de l'emploi ». Ce dispositif permet de suivre des publics cibles (familles monoparentales, jeunes diplômés, personnes bénéficiaires de l'obligation d'emplois travailleurs handicapés).

En outre, la CU mène, de manière transversale dans l'ensemble de ses politiques publiques, des actions en direction des personnes les plus modestes. C'est le cas avec le contrat de solidarité eau pour garantir l'accès de tous les habitants au service de l'eau. De même, en matière de transports, avec la tarification solidaire des transports en commun ainsi que l'accompagnement à l'utilisation des transports en commun, en lien notamment avec le pôle mobilité qui regroupe des associations facilitant l'insertion par la mobilité. La CU accompagne également les propriétaires occupants à faibles revenus à réaliser des travaux dans leur logement au travers de son programme d'intérêt général (PIG). Enfin la Communauté urbaine porte les ateliers santé ville (ASV) qui déclinent chaque année de nombreuses actions dans les quartiers, en lien avec les communes, par exemple sur l'obésité, l'hygiène, l'alimentation, les risques liés aux écrans.

E.3 Renforcer la transformation numérique

Les territoires tiennent un rôle primordial dans l'invention de modèles innovants visant l'amélioration du service rendu à la population et le développement économique, parce qu'elles sont proches des citoyens-usagers et parce qu'elles sont capables de donner des impulsions fortes dans plusieurs secteurs de l'économie et de la vie sociale. L'ensemble des compétences de la CU et de ses communes membres sont concernées par cette révolution des usages : les transports, l'énergie, les bâtiments, la culture, l'éducation notamment.

La construction de ces innovations requiert de bâtir un écosystème ouvert et intégré. Le territoire et ses principaux partenaires publics et privés, dont le port, s'engagent donc dans une politique d'innovation ambitieuse pour construire un territoire maritime et portuaire innovant, modèle de référence en matière d'innovation exportable dans d'autres régions du monde ayant à relever des enjeux de cohabitation ville-port. Sur le territoire de la CU, les projets innovants s'articulent autour du programme Le Havre Smart Port City, programme public-privé mobilisant 220 M€, qui structure les projets pour une métropole connectée et innovante : plateforme smart data services, 5G-Lab, Smart Port Big Data notamment...

La Communauté urbaine est également à l'origine de la Cité numérique, hub d'innovation public-privé doté d'un équipement emblématique et d'une offre de services qui est au cœur de la politique d'innovation du territoire.

Les communes du territoire continuent de s'engager également pour le numérique du quotidien en développant et proposant des équipements numériques au service des apprentissages, des habitants et de l'attractivité (numérique dans les écoles, guichet unique, droit des sols, découverte du territoire...). Plusieurs communes du territoire ont d'ailleurs été retenues dans le cadre de l'appel à projets « continuité pédagogique - pour un socle numérique à l'école élémentaire ».

F. Conforter l'attractivité territoriale grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle partagée

Compétente en matière d'animation culturelle sur son territoire, la Communauté urbaine propose une offre culturelle riche et œuvre avec ses partenaires en faveur de l'accès à la culture pour tous les publics, notamment les jeunes et les habitants des communes rurales : école de musique intercommunale, Fête du cirque, Ciné-toiles, festival Ad'hoc, Gromesnil dans tous ses états, Métropole en scène... La CU accompagne également les projets initiés par les partenaires sur le territoire : Ouest Park Festival, Hello Birds, une saison graphique, Week-end béton...

Labellisée Pays d'art et d'histoire par le ministère de la Culture, Le Havre Seine Métropole propose une programmation faite de visites guidées, de conférences, d'expositions... Elle promeut ainsi le patrimoine du territoire auprès des habitants et participe à en renforcer l'attractivité touristique. Dans les années à venir, le projet LH Expérience, porte d'entrée et d'introduction immersive à la découverte du territoire, viendra compléter cette offre. De même, depuis 2017, la programmation annuelle Un Été au Havre, faite d'œuvres

monumentales et d'expositions, fait rayonner Le Havre Seine Métropole et au-delà.

Au regard de leur compétence en matière culturelle, les communes du territoire participent également activement et largement à ce dynamisme. En entretenant et faisant vivre le patrimoine local elles participent à l'attractivité du territoire, citons notamment les travaux à venir sur l'abbaye de Montivilliers ou encore la réhabilitation du Muséum d'Histoire naturelle de la ville du Havre aidé au titre du volet culture du plan de relance. De nouveaux équipements verront le jour dans les années à venir, notamment l'équipement culturel du Mont-Gaillard de la ville du Havre, qui participera également au rayonnement culturel du territoire. La poursuite de l'aménagement du Mémorial de Brunval de Saint-Jouin-Brunval valorisera un fait historique majeur de la Seconde Guerre Mondiale, l'opération Biting, dans la perspective du 80^e anniversaire de l'opération, le 26 juin 2022.

G. Conduire les transitions du paysage industrialo-portuaire pour une interface ville-port qualitative

Le territoire havrais est fortement imprégné de son caractère industrialo-portuaire. Le déplacement progressif des activités portuaires vers des entrepôts et quais devenus XXL laisse place à de vastes espaces libres, parfois délaissés, souvent sous-utilisés.

Les « Quartiers Sud » se sont mis en mouvement avec l'émergence de nouveaux quartiers, une amélioration progressive du parc de logements et de nouvelles fonctions offrant aux habitants et visiteurs un nouveau visage au cœur d'agglomération, à l'interface de la ville et du port, accueillant notamment en partie le campus havrais.

La CU prend sa part dans cette dynamique en optimisant le foncier rendu disponible pour l'implantation de projets. Ainsi, la barge du CROUS accueillera dès la rentrée 2023 un restaurant universitaire flottant au cœur du campus, l'aménagement du quai de Marseille permettra d'accueillir les croisières fluviales dans des conditions améliorées. Non loin de là, le déménagement de l'UT sur le campus achèvera la structuration d'un campus unifié.

Enfin, le territoire accueillera dès 2025 le nouveau terminal croisières. Fruit d'un partenariat de la Communauté urbaine avec HAROPA Port, réunis au sein d'un GIP, ce nouveau terminal sera construit sur le site de l'actuel terminal, pointe de Floride, à l'interface de la ville et du port.

Projet structurant pour le territoire et au-delà, notamment en termes d'attractivité, l'aménagement de la pointe de Floride pour l'accueil des croisières maritimes a pour objet de moderniser les infrastructures des terminaux pour améliorer l'accueil des paquebots et de leurs passagers. L'objectif est d'y accueillir à terme 600 000 passagers par an, dans des conditions de confort et de sécurité renforcées. Ce projet d'envergure porte à la fois sur la construction des terminaux et la réalisation des espaces publics extérieurs (50 M€ financés par la Communauté urbaine, la Région et le GIP) et sur les aménagements pour l'accueil des infrastructures (40 M€ financés par HAROPA Port incluant notamment l'électrification des quais pour 20 M€).

Article 5 Présentation du territoire et du projet de transition sociale et écologique de la Métropole Rouen Normandie

I. Présentation générale du territoire

Aboutissement d'une construction communautaire, qui a débuté dès les années 2000, la Métropole Rouen Normandie est la 4^{ème} métropole de France par le nombre de communes membres (71), 2^{ème} investisseur public et principale locomotive économique de Normandie.

Regroupant près de 500 000 habitants, le territoire métropolitain se caractérise par une forte présence d'espaces naturels (1/3 de surface boisée et 1/3 de surface en espaces naturels autres et agricoles) et de la Seine avec plus de 100 kms de linéaire fluvial, lui conférant une géographie à paysages diversifiés (vallées, plateaux et coteaux).

La métropole rouennaise est forte de nombreux atouts : une position clé - à l'intersection des axes routiers et ferroviaires du Nord-Ouest - sur l'axe Seine, corridor de développement économique et touristique entre Paris et l'estuaire, un secteur industriel puissant, une filière portuaire dynamique, un tissu de commerces et de PME-PMI diversifié, des savoir-faire reconnus dans le domaine des hautes technologies (écotechnologies, santé, numérique, automobile...), une population jeune, une université et des grandes écoles intégrées dans la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université, un patrimoine naturel et culturel d'une grande richesse.

Elle peut aussi compter sur des coopérations renforcées avec ses partenaires naturels, au premier plan desquels figurent la Ville de Rouen, la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime. Elle développe également une coopération active avec le Grand Port Maritime de Rouen, acteur économique majeur de son territoire. Par ailleurs, en recherche d'un équilibre territorial à l'échelle de son bassin de vie, elle initie des coopérations interterritoriales avec ses territoires voisins.

Plus globalement, le territoire de la Métropole Rouen Normandie s'inscrit dans un système d'échelles et d'interactions qui influence ses dynamiques : au niveau européen, au sein du corridor logistique ouest européen ; au niveau national et interrégional, au sein de l'axe Seine et son bassin de 11 millions d'habitants ; au niveau régional, en tant que 1^{er} pôle d'emplois et territoire de projets.

10^{ÈME}
AGGLOMÉRATION
FRANÇAISE



1/3
DE SURFACE
BOISÉE

7^{ÈME}
MÉTROPOLE FRANÇAISE
PAR SA SUPERFICIE



489 844
HABITANTS
(données INSEE,
sans double compte)



256 060
LOGEMENTS

71
COMMUNES
DONT 45 DE MOINS
DE 4 500 HABITANTS



225 359
EMPLOIS



664 KM²

35 000
ENTREPRISES

100
KM DE SEINE



44 000
ÉTUDIANTS

II. Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique

La dynamique métropolitaine s'accélère donc, en s'appuyant sur des engagements récents qui s'inscrivent plus largement dans une dynamique régionale, nationale et européenne :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé par le Conseil communautaire en décembre 2019, qui fixe la stratégie et le plan d'actions en matière de transition écologique avec des objectifs phares :
 - Un territoire 100 % énergie renouvelable à l'horizon 2050.
 - Réduction des consommations d'énergie de 70 % (par rapport à 2005).
 - Multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable.
 - 100 % de logements rénovés BBC Reno.
 - 50 % des déplacements individuels en modes alternatifs à la voiture d'ici 2030.
 - 50 % des terres agricoles exploitées en bio d'ici 2050.
 - 100 % des exploitations agricoles engagées dans des circuits courts.
 - Réduction du volume de déchets
- La COP 21 locale avec la signature des « Accords de Rouen pour le Climat » intervenue en novembre 2018, démarche qui fédère de nombreux acteurs du territoire autour de l'urgence climatique ;
- Le Contrat de Transition Ecologique, dispositif dont la Métropole est lauréate depuis juillet 2019, conforte son ambition et son leadership en matière de lutte contre le changement climatique ;
- Territoire d'industrie, dispositif auquel la Métropole est inscrite. Elle travaille dans ce cadre sur la régénération du tissu industriel sous l'angle du développement de l'électromobilité et des mobilités durables ;
- Territoire d'Innovation, au titre du PIA 3 : la Métropole porte le projet partenarial de transformation globale et systémique « Mobilité intelligente pour tous » ;
- Projet européen Urbanpact, dans le cadre du programme Urbact III : la Métropole Rouen Normandie s'inscrit dans un partenariat européen dans l'objectif de définir son plan d'action opérationnel pour devenir un territoire 100 % énergie renouvelable ;
- Capitale Européenne de la Culture, dispositif auquel la Métropole est candidate pour 2028.

Récemment, la Métropole Rouen Normandie a fait le choix d'affirmer son engagement à conduire une transition sociale-écologique ambitieuse sur le territoire et ainsi l'emmenant vers une résilience solide et une croissance durable et inclusive, en déclarant l'état d'urgence climatique pour atteindre au plus vite la neutralité carbone et en avançant à 2040 l'objectif « Territoire 100% énergies renouvelables » et neu-

tralité carbone du territoire, en adhérant à la campagne mondiale « cities race to zero » et en signant la Déclaration de Paris, donc en « s'engageant à placer les enjeux climatiques au cœur des décisions politiques et d'éclairer le projet de territoire au regard de l'objectif de transition sociale-écologique ».

Cette ambition vient renforcer, mais également s'appuyer sur les politiques structurantes menées depuis sa création (CREA en 2010 puis Métropole en 2015), évolution statutaire qui a vu son périmètre de compétences s'élargir, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'urbanisme et de l'aménagement. Ce statut permet d'actionner de nouveaux leviers pour une action publique cohérente et puissante en matière de lutte contre le changement climatique, au travers de son PCAET, mais également en matière de stratégie urbaine et plus largement d'aménagement du territoire au travers de ses documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PDU/PDM, PLH), porteurs d'équilibre territorial et répondant à l'objectif du zéro artificialisation nette.

Enfin, l'exemplarité de la Métropole est un enjeu essentiel dans cette transition sociale et écologique. Au-delà de son rôle de coordonnateur de cette transition sur son territoire, la Métropole se veut exemplaire dans le fonctionnement interne de ses services notamment en matière de réduction des émissions de CO₂, bilan des consommations énergétiques, économie de papier, solutions d'impression, gestion des déchets, éclairage public, pool de véhicules, sensibilisation et formation du personnel, visioconférences, intégration de matériaux bio-sourcés dans la rénovation des bâtiments sont autant de dispositifs déjà mis en place au sein de l'établissement et qui viennent alimenter un processus continu d'amélioration des performances des services et de diminution de son empreinte écologique.

C'est pourquoi et en complément de ce qui est déjà mis en œuvre, la Métropole s'engage plus fortement dans une démarche de « Métropole exemplaire », engagement faisant l'objet d'une délibération cadre, mobilisant ses 1800 agents autour des quatre orientations :

- Favoriser, dans la gestion des sites métropolitains, la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- Promouvoir la mobilité durable au sein des services de la Métropole ;
- Intégrer les critères environnementaux dans le fonctionnement interne des services ;
- Promouvoir le recyclage, le réemploi et le caractère durable des matériels et matériaux, de maintenance et d'équipement des locaux de travail.

C'est forte de ses atouts que la Métropole Rouen Normandie construit un projet social-écologique pour son territoire, dont l'ambition est de répondre aux défis de demain et de devenir capitale du monde d'après.

III. La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Les acteurs du territoire et la société civile sont mobilisés collectivement pour mettre en œuvre ces transitions. Le présent contrat de relance et de transition écologique crée des conditions propices à la participation active des habitants et à leur engagement concret au bénéfice du territoire.

La Métropole a réalisé plusieurs diagnostics de territoire et a élaboré des stratégies concertées avec les acteurs du territoire et ses citoyens, en s'appuyant sur différents outils, au-delà de la concertation réglementaire :

- La communication institutionnelle de la Métropole ;
- La plateforme « je participe » ;
- Le conseil consultatif de développement, qui devient l'instance coordinatrice de la participation citoyenne pour la Métropole ;
- Des ateliers et cafés citoyens mis en place par thématique et en fonction de la temporalité de la réalisation des documents ;
- Des démarches d'animation et de mobilisation citoyenne innovantes.

Il est à souligner qu'en matière de transition sociale-écologique, la Métropole fait le choix d'être l'animatrice de la dynamique territoriale nécessaire pour atteindre les objectifs, au-delà des actions qu'elle porte en matière d'exemplarité et à travers ses compétences. C'est ainsi qu'elle a lancé la démarche de « COP 21 locale » en 2017, qui a abouti aux Accords de Rouen pour le Climat, signés le 28 novembre 2018, et qui s'inscrit dans la durée.

Démarche innovante à cette échelle et menée en étroite collaboration avec l'Ademe et WWF France, elle permet de mobiliser les acteurs du territoire en faveur du climat et fédère les acteurs économiques et institutionnels, les citoyens et les communes pour construire

leur propre engagement. En 2018 et 2019, des coalitions stratégiques ont permis de co-construire la démarche avec les acteurs.

Elle est accompagnée par un groupe d'experts locaux intitulé « GIEC local » chargé d'apporter une expertise scientifique approfondie au niveau local sur le changement climatique et ses conséquences, afin d'aller vers des solutions d'adaptation appropriées à notre territoire. Le « GIEC local » propose des publications de ses travaux.

La Métropole a mis en place des outils visant à accompagner les démarches individuelles et collectives, à retrouver sur la plateforme internet www.notrecop21.fr. Afin d'évaluer cette démarche de mobilisation des acteurs du territoire, un conseil d'évaluation de la transition écologique a été mis en place. Composé d'une vingtaine d'acteurs locaux dont les compétences regroupent l'ensemble des enjeux « air climat énergie », ce conseil d'évaluation rend un avis annuel et communautaire sur la politique évaluée et ses résultats.

Cette démarche a permis la conclusion du Contrat de Transition Ecologique, voté en décembre 2019 et signé entre la Métropole, l'Etat, l'Ademe et la Banque des Territoires.

En complément de ces démarches, la Métropole engage des concertations et animations autour de ses projets de transformations emblématiques : le quartier Rouen Flaubert, le Parc Naturel Urbain des Bruyères ou encore le quartier Saint Sever « en attendant la gare ».

Enfin, dans le cadre du projet européen Urbanpact, l'« Urbact Local Group » associe différents représentants de la société civile pour co-construire avec eux le plan d'action intégré de la Métropole vers un territoire 100% énergie renouvelable.

IV. Présentation des priorités stratégiques du territoire

A. Développer des transports en commun propres et performants et faciliter les déplacements sur le territoire

Le secteur des transports est responsable d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire métropolitain. Il est appelé à être un fort contributeur dans la réduction des consommations d'énergie et la conversion vers l'usage d'énergies renouvelables dans les prochaines années et décennies. Il doit par ailleurs répondre aux besoins de déplacement des ci-

toyens. Le PCAET fixe un objectif de cadrage de 50 % des déplacements individuels en modes alternatifs à la voiture d'ici 2030.

C'est pourquoi la Métropole Rouen Normandie développe des projets favorisant l'électromobilité sur son territoire et en accompagnement de la mise en place des ZFE-m en centres urbains, tels que le déploiement

de bornes de recharge et le développement de services d'autopartage électrique.

Elle accélère par ailleurs le renouvellement de sa flotte de bus, en prévoyant l'acquisition de 200 bus électriques et à hydrogène (achat de 17 bus électriques et de 11 bus à hydrogène, en 2021), en réfléchissant à la transformation de la carburant des BHNS (TEOR) vers une solution dite propre, le tout en mettant en œuvre les infrastructures nécessaires à ce tournant technologique, telles que l'électrification du dépôt de bus.

D'autres solutions sont recherchées pour atteindre une décarbonation totale des flottes captives : tournées vers l'innovation avec le développement de pilote de minibus à air comprimé ; tournées vers l'économie circulaire avec le remplacement des bennes à ordures ménagères diesel par des véhicules alimentés au biogaz (produit par méthanisation de déchets fermentescibles).

Cette transition s'accompagne de mesures devant favoriser le recours à une mobilité moins émettrice de GES et limiter la présence de la voiture en ville. Ainsi la Métropole engage un travail de recomposition de son réseau de TC pour en améliorer son efficacité et le rendre plus attractif, tout comme est prévue la création d'une nouvelle ligne de BHNS (T5) qui permettra de renforcer l'offre de transports en commun en cœur urbain et sur le territoire. Par ailleurs des solutions sont en cours d'expertise pour limiter l'entrée de flux importants de véhicules sur le territoire (renforcement ferroviaire, BHNS) en lien étroit avec les territoires limitrophes.

Une stratégie cyclable ambitieuse vient compléter avantageusement ces opérations. Ce sont ainsi près de 180 km de pistes qui constitueront à terme le réseau structurant du schéma directeur des mobilités actives de la Métropole. De plus, une vélostation doit voir le jour dès 2021, qui permettra la location de vélos à assistance électrique principalement : une première acquisition de 800 VAE est prévue en 2021, l'objectif étant de porter le nombre total de vélos à louer à 2500.

Les mobilités actives sont par ailleurs encouragées grâce à la réalisation d'espaces urbains durables apaisés. Les aménagements liés à la création des ZFE-m en sont une illustration.

Des engagements forts de la Métropole dans le déploiement d'infrastructures de charges et de services d'autopartage de véhicules électriques répondent à ces enjeux de faible émission de la mobilité sur le territoire. De même l'ouverture d'un living lab, s'incarnant par un lieu totem et par un véhicule aménagé spécifique, traduit la volonté d'accompagner ces sujets de transition et ainsi inciter les innovations et changements de comportement indispensables à la transformation du territoire.

Ces différentes stratégies se réfléchissent en termes de cohérence et d'efficacité des déplacements, en fonction des pratiques des usagers, du fonctionnement territorial et des besoins de desserte des territoires. C'est pourquoi des plateformes multimodales sont à aménager, également pour faire le lien avec le transport ferroviaire (pôles d'échange des gares) et des infrastructures à développer pour favoriser le fluvial.

B. Accélérer la transition énergétique du territoire

L'engagement de la Métropole dans le domaine de l'énergie constitue l'engagement phare du PCAET : devenir un territoire 100% énergie renouvelable suppose ainsi :

- La réduction des consommations d'énergie de 70 % (par rapport à 2005).
- La multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable et la coopération avec les territoires voisins pour compléter l'approvisionnement en énergies renouvelables .

La rénovation massive du bâti, et notamment 100 % de logements rénovés BBC Reno d'ici 2050.

Précurseure dans la mise en place d'une COP 21 locale, la Métropole Rouen Normandie a voulu affirmer son leadership en matière de lutte contre le changement climatique. Cet engagement fort se traduit dans les ambitions de son PCAET et sa labellisation Cit'ergie, il se confirme par ailleurs au travers de son Contrat de Transition Ecologique, ambitions renforcées par la déclaration d'urgence climatique et l'adhésion à la campagne mondiale « Cities Race to Zero », votées en février 2021.

Dans ce cadre la Métropole s'engage à développer la production et l'utilisation des énergies renouvelables : elle a notamment programmé l'extension et le verdis-

sement (biomasse) du réseau de chaleur de Martainville, ainsi que l'extension de celui de Petit Quevilly vers le quartier Saint Julien, réseau alimenté majoritairement par de la chaleur fatale issue de l'incinération des ordures ménagères.

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire s'adapte d'installations de panneaux photovoltaïques sur des espaces dits « inutiles », tels que les toitures des dépôts de bus et tramway, permettant la production d'électricité pour de l'autoconsommation ou de la revente.

Dans le cadre de son PCAET et sa labellisation Cit'ergie, la MRN affiche des objectifs très ambitieux, qui se traduisent concrètement dans ses politiques de réhabilitation de son propre patrimoine ainsi que dans son PLH.

Les communes du territoire mènent également des projets de rénovation thermique de leurs bâtiments : mairies, écoles, salles polyvalentes, gymnases, centres socio-culturels... contribuant ainsi aux objectifs territoriaux de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergie renouvelable (installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments communaux).

De même, afin d'entraîner globalement le territoire sur la trajectoire de la neutralité carbone et le 100%

EnR&R, la Métropole crée un Service Public de la Transition Énergétique, le STERN, lui-même composé de deux outils opérationnels :

- Une Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTERN), sous la forme juridique d'une SPL ;
- Un outil d'investissement dans les énergies renouvelables, sous la forme d'une SEM.

Le premier doit voir le jour en juin 2021 et en phase initiale, l'actionnariat sera composé de la Métropole et des 15 communes engagées dans la labellisation Cit'ergie. Une ouverture au capital aux autres communes sera proposée dès 2022. ALTERN a pour mission d'accompagner les porteurs de projets publics et privés pour accélérer le rythme et rehausser la qualité des rénovations énergétiques sur les logements,

les copropriétés et les bâtiments tertiaires. À l'image d'une plateforme territoriale de la rénovation, ALTERN remplace les actuels Espaces Info Énergie.

La SEM sera créée à l'automne 2021. Elle permettra de répondre aux besoins d'investissement du territoire dans les projets solaires photovoltaïques, biomasse, bois énergie, hydrogène... Elle permettra notamment d'investir dans des projets nécessitant une forte ingénierie technique et financière, qui sont essentiels pour atteindre l'objectif 100% EnR en 2040. Elle aura également vocation à investir dans des projets en partenariat avec des territoires voisins dans une logique de coopération interterritoriale.

C. Restaurer les fonctionnalités écologiques pour enracer l'attrait du territoire

La MRN poursuit ses actions de restauration des milieux naturels remarquables inscrites dans sa stratégie pluriannuelle biodiversité et déclinées dans son nouveau plan d'actions pour la période 2021-2025. Ce dernier consolide notamment son action en matière de connaissance, protection, gestion et conservation des ressources et richesses naturelles du territoire (inventaires scientifiques, programme Mares, gestion des milieux calcicoles et des pelouses silicicoles, éco pâturage, renaturation en ville...).

En particulier et dans un engagement de lutte contre les îlots de chaleur en ville, mais également pour conforter sa trame arborée et sa trame verte et bleue urbaine, la Métropole décline sa stratégie de renaturation par la végétalisation dans les projets de requalification de voiries et d'espaces publics, par le lancement d'une action ambitieuse en faveur de la végétalisation et la plantation d'arbres dans les cours d'école, et par la plantation de haies ou de bosquets / petits boisements dans les délaissés urbains et notamment routiers.

La MRN poursuit ses actions de restauration des

milieux naturels remarquables (pelouses calcicoles, landes silicicoles, réseau des mares...), actions inscrites dans sa stratégie pluriannuelle biodiversité.

Par ailleurs, engagée depuis 2004 dans une charte forestière territoriale (CFT), la Métropole définit son 4^{ème} plan d'actions (2021-2025), qui doit permettre de poursuivre le travail mis en place avec les acteurs de la forêt, d'intégrer plus largement l'adaptation au changement climatique dans la gestion forestière et de promouvoir plus largement les filières bois (construction / énergie) sur son territoire.

Dans un souci de préservation et de valorisation du patrimoine forestier, et en partenariat avec l'ONF, il est envisagé de mener des actions visant à rénover et réinvestir sur le réseau des routes forestières qui structurent l'ensemble des forêts domaniales du territoire. Ces routes forestières et les aires d'accueil aménagées répondent à différents usages complémentaires (desserte améliorée de la ressource en bois, amélioration de l'accueil du public en forêt, renforcement des modes doux...).

D. Favoriser une économie circulaire et une sobriété foncière

De sa longue histoire industrielle, le territoire rouennais a hérité d'une importante quantité de friches à réhabiliter. C'est la raison pour laquelle la métropole développe un programme de requalification, aménagement, reconversion de friches dont les principales opérations sont : projets Seine Sud, recyclage de la friche Luciline, ZAC du Halage (également aidé dans le cadre du plan de relance, au titre du fonds friche et de l'appel à projets porté par l'ADEME), travaux d'aménagements d'espaces publics, de dépollution, d'aménagement du canal du quartier Flaubert (également aidé dans le cadre du plan de relance, au titre du fonds friche), études pré opérationnelles du quartier

Saint-Sever, requalification de la friche Saint-Julien. La Métropole se positionne également en chef de file de cette politique de reconversion dans la poursuite du travail réalisé avec les communes pour l'élaboration du PLUI visant en priorité à mobiliser, tant pour le logement que pour le développement économique, les friches, qu'elles soient privées ou publiques.

La politique partenariale agricole de la Métropole répond à des objectifs ambitieux, inscrits dans son PCAET :

- 50 % des terres agricoles exploitées en bio d'ici 2050.

- 100 % des exploitations agricoles engagées dans des circuits courts.

Ces objectifs s'inscrivent dans son Programme Alimentaire Territorial, adopté en 2019.

Concrètement, cela se traduit par l'élaboration d'une politique foncière agricole et des acquisitions foncières favorables à la préservation de la ressource en eau, à l'installation et au développement des circuits courts alimentaires. De plus, la réalisation d'une cartographie dynamique des acteurs agricoles et alimentaires du territoire permettra de valoriser les opérateurs des

filières alimentaires locales et leur lien fonctionnel.

Enfin, la mise en place d'un appel à projet «Métropole Nourricière», visant à accompagner le développement de l'agriculture urbaine citoyenne et solidaire en contribuant à augmenter le taux d'autosuffisance alimentaire du territoire, soutiendra la création de jardins partagés et solidaires et de potagers nourriciers.

Ces actions contribuent à l'adaptation du territoire au changement climatique et répondent aux enjeux solidaires, écologiques et de santé de transformation du territoire.

E. Renforcer la cohésion sociale et territoriale

E.1 Favoriser la cohésion sociale

Le développement solidaire de son territoire, la Métropole le construit, en partenariat avec les organismes et collectivités compétents, en poursuivant notamment les objectifs suivants :

- Faciliter le retour à l'emploi et soutenir l'activité économique, au travers de dispositifs tels que le PLIE ou l'expérimentation pour repérer et mobiliser 200 à 250 jeunes dits « Invisibles » ;
- Développer l'offre de logements et lutter contre l'habitat indigne, objectifs largement réaffirmés dans sa programmation locale pour l'habitat 2020-2025, adoptée en décembre 2019 ;
- Rendre les services publics plus accessibles, aussi bien en matière de transport qu'en matière tarifaire ;
- Lutter contre toute forme de discrimination, notamment grâce à son Plan Territorial de Lutte contre les discriminations, renforcé en 2019 et prolongé jusqu'en 2022 ;
- Mener des actions de santé publique et prévenir les comportements à risque par le biais de sa compétence en matière de Politique de la Ville.

En plus des démarches engagées et dispositifs développés par la Métropole, cette dernière décline ces objectifs dans un Plan pauvreté qui fixe les priorités autour de la jeunesse, l'emploi et l'alimentation. En effet, l'Etat a sollicité la Métropole pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. La situation sanitaire actuelle accroît les situations de précarité économique et sociale, c'est pourquoi la Métropole est fortement mobilisée pour la mise en place et la déclinaison de son plan pauvreté, dans le cadre de ses compétences, sur l'ensemble du territoire.

En concertation avec l'Etat et les partenaires, 12 actions ont ainsi été retenues. Nous pouvons citer entre autres : la préparation de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée, l'accompagnement des victimes de violences conjugales, l'aide au démarrage des projets de santé des nouvelles maisons de santé intervenant sur les Quartiers Prioritaires de la ville, l'accompagnement des jeunes bénéficiaires de l'aide à la stabilisation et de l'aide ponctuelle au

titre du FAJ, le soutien à la plateforme de mobilité pour l'animation de vélo-écoles, la captation de logements du parc privé, intermédiation locative et accompagnement de ménages précaires, l'accompagnement de 4 jardins partagés situés en QPV.

E.2 Accompagner le développement cohérent et équilibré du territoire

Dès 2016, la Métropole a créé un fonds de soutien aux investissements communaux, qui est apparu comme un outil précieux, permettant d'accélérer le développement des communes, mais également de favoriser la croissance économique et l'emploi. Aujourd'hui renouvelé, ce Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) devra largement profiter à la transition sociale-écologique du territoire.

Par ailleurs, solidaire de ses 45 communes de moins de 4500 habitants et soucieuse d'un développement équilibré et harmonieux pour ces dernières, la Métropole propose en complément un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA).

Cette solidarité a pris un sens particulier en ces temps de crises multiples avec un acte fort de la Métropole qui a déployé sur son territoire un dispositif exceptionnel d'aide s'adressant aux entreprises, aux jeunes et aux associations (notamment intervenant sur le champ de la solidarité) : le Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS).

E.3 Renforcer la transformation numérique

L'écosystème numérique doit répondre et anticiper les besoins de demain. Son adaptation nécessite aujourd'hui de déployer des plateformes d'informations ou des portails citoyens, des solutions numériques pour la dématérialisation des procédures, des systèmes de gestion des mobilités ou des micro grids... c'est bien là l'ambition de la stratégie digitale de la Métropole - d'une Métropole performante et innovante, à une Métropole responsable, en passant par la Métropole attractive et fédératrice - qui déploie un programme d'actions qui s'adresse aux acteurs du territoire, et mobilise les énergies internes pour transformer tous les aspects de l'action publique : le raccordement à la fibre optique des mairies, la réalisation d'un cadastre énergétique, la dématérialisation des process administratifs comme les marchés pu-

blics ou les procédures courrier, le développement de plateformes multimodales d'intermédiation telle que le MaaS, le déploiement progressif d'un système global d'hypervision et de gestion dynamique des données (hyperviseur mobilité) en sont une illustration opérationnelle.

La transition numérique étant également un sujet de transition écologique (pour rappel, 5,2 % des émissions de gaz à effet de serre sont ainsi liées au numérique), une mobilisation des acteurs du territoire métropolitain est actuellement engagée dans le cadre de la COP21 pour réduire les impacts du numérique et créer un véritable écosystème du numérique responsable : réduction des consommations énergétiques et de matériel par les utilisateurs, formation de prestataires écoconcepteurs de services numériques, filière locale de recyclage/ réemploi.

F. Conforter l'attractivité territoriale grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle partagée

Soucieuse de porter une ambition pour son territoire, ses communes et ses habitants, la Métropole développe une politique culturelle à travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, qui vise l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques culturelles et artistiques dans leur diversité, dans un objectif de cohésion sociale et d'émancipation. Elle participe ainsi au développement, à l'identité et à l'attractivité de son territoire.

La création, par la Métropole, de la Réunion des Musées Métropolitains (RMM), regroupant 11 musées, traduit cette volonté de renforcer sa politique culturelle. En effet, cette réunion inédite des collections des musées permet au plus grand nombre un accès gratuit à plus de 40 000 objets et chefs-d'œuvre et de valoriser la richesse des musées de la MRN, déclinant un éventail complet des savoirs. Tout ceci est permis par une programmation pluriannuelle d'investissements, en réponse aux besoins d'amélioration de l'accueil du public, de la préservation des œuvres et leur mise en réserve, ainsi que d'économie d'énergie.

Il est également à noter qu'en 2018, la Métropole s'est fortement engagée pour lancer la candidature de

Rouen au titre de capitale européenne de la culture, initiative ambitieuse qui doit irriguer largement les territoires jusqu'à la mer. Rouen, Capitale Européenne de la Culture en 2028 fait partie des enjeux majeurs pour les années à venir, bien au-delà du seul champ de la culture, puisque le sujet s'invite sur le champ urbanistique, touristique, de la mobilité, du développement durable, de la participation des citoyens, ...

Par ailleurs, les projets de réhabilitation de lieux culturels, notamment la restauration de la cathédrale de Rouen et de l'abbatiale Saint-Ouen, mais également les investissements à l'opéra de Rouen dans le cadre du volet culture du plan de relance sont essentiels au déploiement du rayonnement culturel et touristique de la métropole. En effet, ces lieux présentent un intérêt patrimonial indéniable et certains bénéficient d'une protection au titre des monuments historiques.

Cette valeur architecturale, qui va de l'église gothique au bâtiment industriel, en passant par l'hôtel particulier, la maison d'écrivain, ou le palais des Beaux-Arts, est le reflet de l'identité de notre territoire. Elle doit constituer un élément fort d'une offre culturelle fédérée, en lien avec le Label VPAH.

Article 6 Gouvernance

Le contrat portant sur deux territoires distincts mais présentant des enjeux et une stratégie partagés, il est proposé de décliner des instances aux deux niveaux :

- Une réunion dite plénière, réunissant l'ensemble des signataires du présent contrat ;
- Une gouvernance territorialisée, propre à chaque EPCI signataire.

I. Réunion plénière

Cette réunion plénière se fait en présence du Président de la Métropole Rouen Normandie, du Président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et du Préfet de Département.

Cette réunion permet de suivre les orientations stratégiques communes du contrat, d'en étudier les éventuelles évolutions et de valider les avenants stratégiques du présent contrat.

II. Gouvernance territorialisée

Elle se décline pour chaque EPCI.

A. Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est co-présidé par le président de l'EPCI et par le Préfet de département représenté à l'échelon territorial le plus adapté.

Le Comité valide les orientations et les priorités du contrat, pour la partie qui concerne les projets de l'EPCI, c'est-à-dire les projets dont l'emprise géographique est incluse dans le périmètre de l'EPCI, ou ceux dont les financeurs appartiennent à l'ensemble suivant : l'EPCI ou l'une de ses communes, Etat. Le comité

est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon annuelle pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat, de proposer des évolutions et de fixer et valider les engagements financiers annuels, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

B. Équipe projet

Pour assurer le pilotage efficace de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet propre à l'EPCI ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, l'EPCI s'engage à constituer une équipe projet.

Chaque EPCI désigne un chef de projet : placé sous l'autorité du président de l'établissement public de coopération intercommunale, le chef de projet assure la coordination et le suivi du projet, en lien avec les services opérationnels en charge de la mise en œuvre des actions. Il s'appuie sur une équipe projet qui mobilise les acteurs internes, référents des directions thématiques mobilisées.

Chaque EPCI s'engage à transmettre à l'Etat un annuaire des contacts, membres de l'équipe projet.

L'Etat s'engage à désigner un interlocuteur unique

afin de participer à l'équipe projet. Cet interlocuteur sera en charge de mobiliser les différents services de l'Etat et ses opérateurs afin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE.

Des équipes-projet par action pourront être désignées, si l'importance et la complexité de l'action à mettre en œuvre le nécessitent.

Article 7 Programme d'actions et budget prévisionnel

Les tableaux de l'ensemble des actions figurent en annexes 1 à 5.

1 - Les annexes 1 et 3 illustrent l'investissement fort de l'Etat auprès des territoires (EPCI et communes) pour 2021 et dans le cadre du plan de relance, démontrant ainsi l'effet levier des aides de l'Etat sur l'investissement local.

En effet, le programme doit permettre de stimuler l'investissement public et privé dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues financièrement en 2021 et dont l'achèvement sera réalisé fin 2022. Les actions devant démarrer en 2021 sont principalement celles liées au plan de relance (voir Memento).

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec le présent contrat pourraient être lancées dès sa signature, sans préjudice du respect des règles en matière de dépôt de dossier pour les demandes de subvention

au titre des dotations de l'Etat (notification du marché postérieure au dépôt du dossier).

Les tableaux de ces deux annexes précisent le budget estimatif du contrat, pour 2021. Ce dernier fait l'objet d'un détail, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe, OFB...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés pour 2021.

2 - Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du contrat puisse se faire par les actions présentées dans les annexes 2 et 4, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 10 « Durée, évolution et fonctionnement général du contrat.»

Le budget détaillé des actions financées dans le cadre du contrat sera présenté chaque année, dans le cadre des avenants.

Article 8 La coopération interterritoriale

Engagées depuis une dizaine d'années dans un travail de plus en plus dense autour du développement de la Vallée de la Seine, la Métropole s'allie aux EPCI de l'axe Seine ainsi qu'aux ports maritimes pour construire une action publique permettant de renforcer des collaborations, notamment celle des agences d'urbanisme, de fédérer des initiatives et un discours partagé.

Pour exemple, la question de la GEMAPI est désormais prise en charge à travers la création d'un syndicat mixte de préfiguration intitulé « Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande », associant l'ensemble des EPCI et les deux Départements et qui a pour mission d'engager l'ensemble des études nécessaires à l'exercice de la compétence et sa gouvernance dans le cadre d'un syndicat mixte de plein exercice.

Également, les questions relatives au développement économique et au foncier sont en partie prise en charge par la démarche Territoires d'Industrie sur l'Axe Seine en Normandie, initiative de reconquête industrielle et de développement qui vise à mobiliser de façon coordonnée les initiatives de l'Etat, de la Région, des territoires et des entreprises, fédérant 7 EPCI.

Enfin, la question d'un événement capable d'incarner et de fédérer la destination Seine en Normandie est en cours de construction à travers la candidature de

Rouen, Capitale Européenne de la Culture 2028, qui peut être, au-delà de sa dimension festive et culturelle, un véritable outil d'attractivité et de transformation du territoire avec des impacts en matière d'insertion paysagère, d'approche environnementale et de mobilité douce. Nombre de collectivités ou EPCI de l'Axe Seine sont déjà adhérentes à la démarche.

Les coopérations sur l'axe Seine se renforcent au-delà du périmètre régional puisque les maires de Paris, Rouen et Le Havre ont décidé de se réunir chaque trimestre afin de jalonner une réflexion autour d'enjeux communs et d'en partager leur expression opérationnelle autour d'une programmation qui lie transition écologique, logistique fluviale, attractivité et économie circulaire.

La Communauté urbaine inscrit son action et ses projets dans un territoire plus vaste que son seul territoire : l'Estuaire de la Seine, au sein du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine dont elle est membre. Existante sous son statut actuel depuis 2017 mais fruit d'un dialogue qui perdure depuis plus de 20 ans, le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine réunit aujourd'hui 8 intercommunalités membres.

Le Pôle métropolitain est un espace de dialogue, un outil d'influence collective mais aussi d'expérimentations. Concrètement, il s'agit d'une communauté de projets dont l'action repose sur un double positionnement :

- La mise en cohérence des politiques publiques.
- La mise en place d'actions de visibilité de l'estuaire de la Seine, de ses richesses et de sa force.

La feuille de route dessinée par les élus repose sur les 4 axes de travail historiques du PMES : le développement

durable et la santé, l'attractivité et le tourisme, les mobilités, le développement économique.

Les priorités affichées par l'Etat dans le cadre du plan de relance et de la construction des Contrats de Relance et de Transition Ecologique résonnent particulièrement dans l'estuaire de la Seine, au croisement des stratégies portées par les intercommunalités membres et des orientations du Pôle métropolitain.

Thématiques	Mobilités		Développement durable et santé	Tourisme et attractivité	Développement économique	
Enjeux d'intérêt métropolitain	Les mobilités cyclables	Les mobilités électriques	Les démarches alimentaires et agricoles	Une stratégie touristique à l'échelle de l'estuaire	Le développement des tiers-lieux	L'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale

Dans cette logique, les élus ont souhaité valoriser la démarche du Pôle au sein de leurs CRTE et y intégrer certains enjeux communs et partagés d'intérêt métropolitain.

Le bassin de vie rouennais, place portuaire maritime et fluviale et pôle urbain majeur de la vallée de la Seine, dépasse les périmètres administratifs, renforçant les défis autour de l'organisation d'un territoire qui pèse un quart des emplois en Normandie. Les coopérations interterritoriales de la Métropole Rouen Normandie montent ainsi en intensité et s'expriment sur plusieurs niveaux. L'action combinée de l'agence de développement économique, de l'agence d'urbanisme et du Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure consolide les stratégies de développement et construit le fait métropolitain.

Dès 2012, un pôle métropolitain associant les deux territoires, métropolitain et de l'agglomération Seine Eure, est créé. Sa vocation est de favoriser par le dialogue les synergies et les projets communs, permettre la mutualisation des réflexions et des perspectives sur des sujets choisis d'un commun accord. Il concentre notamment ses travaux sur le développement économique, le soutien aux pôles de compétitivité et clusters du territoire, le tourisme nature et les mobilités. De nouveaux axes de travail se développent sur les champs des filières alimentaires

- circuits courts - et des énergies renouvelables, au profit d'une meilleure résilience partagée.

Par ailleurs, les récentes révisions des périmètres des EPCI facilitent les potentialités de coopération, en structurant le maillage intercommunal de part et d'autre de la Métropole. Celle-ci a entamé un dialogue avec les territoires limitrophes en première couronne pour construire des collaborations et échanges sur des thèmes qui dépassent naturellement les frontières institutionnelles (environnement, tourisme, déplacement...), d'autant plus que l'évolution récente du cadre légal donne des leviers d'action supplémentaires (l'obligation faite à la Région de délimiter des « bassins de mobilité » associant plusieurs EPCI / les nouvelles ordonnances sur les SCoT qui renforcent l'approche interterritoriale). L'objectif est d'établir des conventions de partenariat, renforçant une solidarité inter territoire, indispensable pour répondre aux ambitions de transition et mutation de tout un bassin de vie.

Les démarches et projets portés par ces coopérations interterritoriales trouvent une résonance toute particulière dans l'élaboration du contrat de relance et de transition écologique, commun à la CU du Havre et à la Métropole rouennaise.

Article 9 Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs

Les équipes projet définies ci-dessus, assurent de manière annuelle, le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs pour chaque territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par le comité de pilotage.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

Article 10 Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Toute évolution de l'économie générale du contrat, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable des partenaires financiers. Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial. L'Etat s'engage, dans le respect du principe d'annualité budgétaire et en fonction de l'analyse des projets éligibles aux dotations d'investissement, à examiner le moment venu la possibilité de cofinancer les projets d'investissement de la Communauté urbaine, de la Métropole et de leurs communes qui s'engageraient au-delà de 2021, qu'ils figurent ou non à ce stade en annexe au présent CRTE.

Les annexes sont validées et révisées uniquement par le

maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.




A tout moment, les EPCI et leurs communes membres peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une ou plusieurs actions supplémentaires au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action(s), au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Convention signée en 3 exemplaires, le

2021

Pour l'Etat	Pour la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole	Pour la Métropole Rouen Normandie
<p>Le Préfet de la région Normandie</p>  <p>Pierre-André DURAND</p>	<p>Le Président</p>  <p>Édouard PHILIPPE</p>	<p>Le Président</p>  <p>Nicolas MAYER-ROSSIGNOL</p>